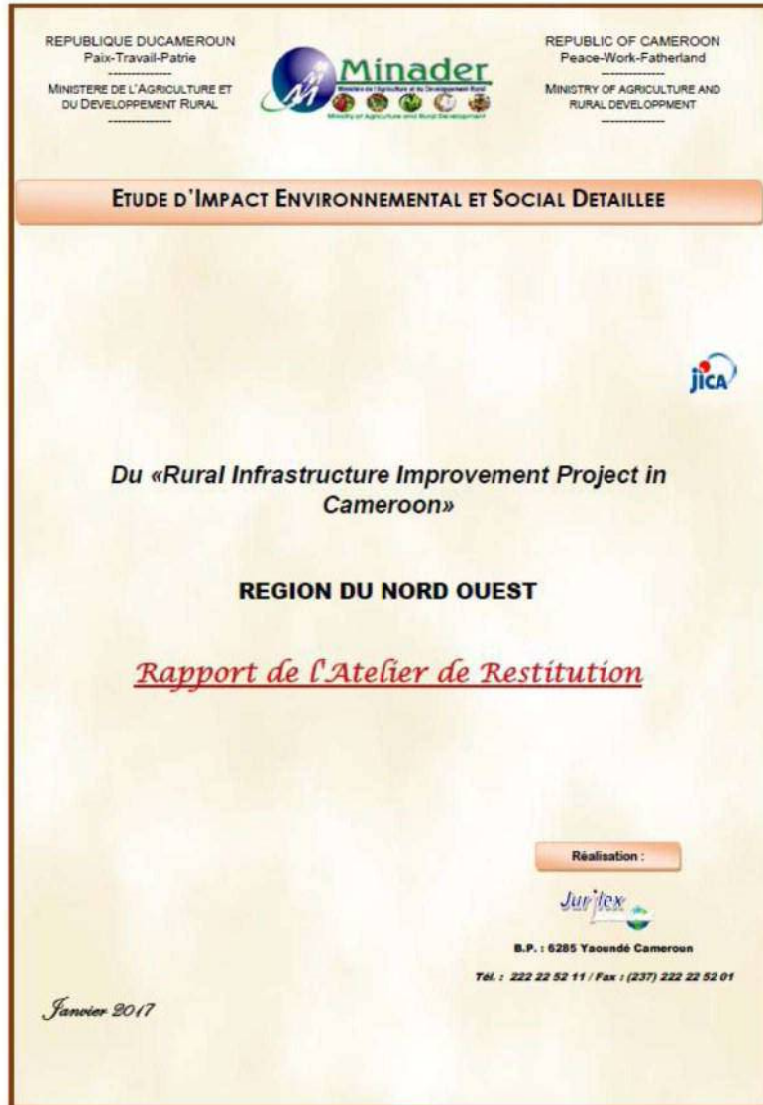


13. Minutes of Stakeholder Meeting (Environmental and Social Considerations)



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CONTEXTE	3
OBJECTIFS DES ATELIERS DE RESTITUTIONS.....	5
STRUCTURATION DU RAPPORT DE RESTITUTION	5
CHAPITRE I : APPROCHE METHODOLOGIQUE	6
1.1. DIFFUSION DE L'EVENEMENT	6
1.2 ORGANISATIONS DES ATELIERS.....	7
1.3 RECUEIL DES AVIS ET OBSERVATIONS	7
CHAPITRE II : PARTICIPATION AUX ATELIERS DE RESTITUTIONS	8
2.1 PRESENTATION GENERALE DE LA PARTICIPATION	8
2.2 TYPOLOGIE DES PARTICIPANTS	8
CHAPITRE III : PRESENTATION GENERALE DES OBSERVATIONS ET IDENTIFICATION DES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS.....	9
3.1 IDENTIFICATION DES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS.....	9
A Bamali.....	9
A Balikumbat	10
PLAIDOIRES DES POPULATIONS	10
A Bambalang.....	11
CONCLUSION	12
ANNEXES.....	13

INTRODUCTION

CONTEXTE

Les ateliers de restitution relative à l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du « Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon – Région du Nord-Ouest » se sont tenues les 07 au 11 janvier 2017 dans la Région du Nord-ouest (Département du Ngokétunja). Ces ateliers ont été organisés par le Consultant JURILEX en collaboration avec les responsables de la Direction des Etudes, des Programmes et de la Coopération (DEPC) du MINADER, des responsables de l'UNVDA et ceux du MINEPDED, à la demande du Partenaire Technique et Financier du projet, la JICA. En effet, selon les exigences légales de l'agence japonaise, toute EIES indépendamment de son caractère sommaire ou détaillé doit être restituée aux parties prenantes (populations riveraines de la zone de projet). Il importe de noter que s'agissant des procédures camerounaises, seules les EIES détaillées font l'objet d'une audience publique (réunion destinée à faire la publicité de l'étude, à enregistrer les oppositions éventuelles et à permettre aux populations de se prononcer sur les conclusions de l'étude). S'agissant de la présente étude il importe de noter que, nonobstant son caractère détaillé, elle a reçu l'approbation sans réserve du MINEPDED (sans la tenue des audiences publiques) compte tenu de son caractère fort social.

Ainsi, la tenue de ces ateliers de restitution témoigne de la volonté du Gouvernement Camerounais (à travers le MINADER) de respecter et faire respecter ses lois et règlements mais surtout, les accords internationaux librement ratifiés par le Cameroun.

En effet, au plan international, le Cameroun est signataire de plusieurs accords multilatéraux en matière d'environnement. Cet état de fait lui prescrit certaines obligations vis-à-vis de ses partenaires au développement à l'instar de la JICA. En particulier, il est tenu de se soumettre, en ce qui concerne la participation du public, aux prescriptions internationales en la matière, et notamment les grands principes de la politique de diffusion des bailleurs internationaux (Banque Mondiale, JICA ...) qui astreignent le promoteur de :

- Identifier les parties prenantes primaires et secondaires du projet ;
- Identifier les facteurs socioculturels qui pourraient influencer le processus de consultation ;
- Consulter toutes les catégories d'individus et de classes d'individus ;
- Choisir un large éventail d'intérêts et d'opinions, en accordant une attention particulière aux femmes, aux groupes les plus démunis et aux groupes les plus vulnérables ;
- Planifier à l'avance afin de s'assurer que le temps nécessaire et les ressources soient disponibles ;
- Définir les paramètres, les buts et les résultats attendus des ateliers de restitution ;
- Employer des facilitateurs formés ;
- S'assurer que les participants ont accès aux résultats des ateliers ;
- Préparer une réponse aux inquiétudes exprimées (si applicable) ;
- S'assurer que les résultats des ateliers sont reflétés dans les documents produits.

Au plan national, la Constitution de janvier 1996 stipule que tout citoyen a droit à un environnement sain. La loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement au Cameroun prescrit en son article 17 la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement préalablement au démarrage des travaux. La même loi stipule que la gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles au Cameroun doit obéir à un certain nombre de principes fondamentaux, parmi lesquels le principe de participation qui dispose que :

- Chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses ;

- Chaque citoyen a le devoir de veiller à la sauvegarde de l'environnement et de contribuer à la protection de celui-ci ;
- Les personnes publiques et privées doivent, dans toutes leurs activités, se conformer aux mêmes exigences ;
- Les décisions concernant l'environnement doivent être prises après concertation avec les secteurs d'activité ou les groupes concernés, après débat public lorsqu'elles ont une portée générale.

De plus, cette loi dispose en son article 72 que « la participation des populations à la gestion de l'environnement doit être encouragée, notamment à travers :

- Le libre accès à l'information environnementale, sous réserve des impératifs de défense nationale et de sécurité de l'Etat ;
- Des mécanismes consultatifs permettant de recueillir l'opinion et l'apport des populations ;
- La représentation des populations au sein des organes consultatifs en matière d'environnement ;
- La production de l'information environnementale ;
- La sensibilisation, la formation, la recherche et l'éducation environnementale.

Sur le plan réglementaire, la participation des populations à la prise de décisions concernant les aspects environnementaux des projets est consacrée par le Décret n° 2013/0171 du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental qui précise en son article 20 (1) que « la réalisation de l'EIES ou l'EES doit être faite avec la participation des populations concernées à travers des consultations et des audiences publiques, afin de recueillir les avis des populations sur le projet ».

Dans le cadre de ce projet, des consultations publiques ont été organisées lors de la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social par le bureau d'études JURILEX International. Elles ont consisté à l'organisation des rencontres individuelles auprès des autorités administratives (Sous-préfets de Ndop et Balikumbat), des délégués départementaux du Ngokétunja concernés par le projet (DD/MINEPDED, DD/MINDCAF, DD/MINADER, DD/MINFOF, DD/MINTP et DD/MINAS) et la tenue effective de sept (07) réunions collectives dans les villages riverains de ma zone de projet : Bamali, Balikumbat, Bambalang, Bamessing, Babanki, Bamunka et Babungo). Ces consultations publiques ont regroupé 257 personnes et ont permis à l'équipe du Consultant d'informer les parties prenantes sur le projet, afin de recueillir leurs avis, leurs préoccupations et leurs craintes ; compléter l'identification des impacts sur l'environnement et envisager avec ces parties, les mesures environnementales nécessaires.

La restitution de cette étude représente donc une opération de vérification de la conformité des informations contenues dans le Rapport de l'EIES notamment le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et au Plan d'Action et de Réinstallation (PAR). De ce point de vue, elle s'inscrit dans la recherche de la transparence et de la participation des populations à la gestion de leur environnement. Ceci traduit également le souci de la JICA et du MINADER de permettre aux populations de participer aux prises de décision pouvant influencer le cours de leur vie. C'est donc l'occasion de rappeler que l'EIES qui fait l'objet de la restitution s'inscrivait dans le cadre de l'Etude Préparatoire commandée par la JICA depuis février 2016. Il s'agit d'une étude qui visait à définir l'étendue du projet, chiffrer les coûts, proposer des méthodes de la mise en œuvre et des stratégies de gestion et de maintenance tout en respectant des considérations environnementales et sociales précises.

Ainsi, le résultat phare que l'on peut dégager de l'étude préparatoire qui tire à sa fin est la circonscription de l'étendue du projet. En effet, les trois (03) composantes du projet

(aménagement des périmètres irrigués, réhabilitation des routes et construction de l'unité de stockage). Cependant pour la composante réhabilitation des routes seules les axes Bamali N11 – Bamali3corners – Baikumbat et Bamali3corners – Bambalang seront réhabilités.

OBJECTIFS DES ATELIERS DE RESTITUTIONS

A la lumière de ce qui précède notamment, des exigences du partenaire technique et financier du projet (JICA), la présente restitution vise à faire la publicité de l'étude et à permettre aux populations de se prononcer sur les conclusions de l'étude.

De manière spécifique, ils visent à :

- améliorer la compréhension du projet par les différentes parties prenantes ;
- permettre à la population de se mettre au courant des impacts environnementaux du projet et des mesures prévues pour les atténuer ou les compenser ;
- sensibiliser les populations sur les tenants et les aboutissants du projet notamment, en matière d'indemnisation, en leur précisant notamment la date limite des revendications prévues le 05 novembre 2016 ;
- et expliquer que le principe d'indemnisation compensation sera basé sur le taux d'actualisation pour l'évaluation des montants des biens ;
- expliquer le principe d'indemnisation, dont le taux d'actualisation pour l'évaluation du prix des biens dans une économie est tributaire du taux d'inflation. A l'exemple du taux d'inflation (i) de l'année 2015 au Cameroun soit $i = 2,7\%$ (source Institut nationale de la statistique) ;
- recueillir les avis, observations et autres mémoires du public.

L'attente de ces objectifs nécessite par conséquent la participation massive et active des populations des localités concernées par le projet.

STRUCTURATION DU RAPPORT DE RESTITUTION

Le présent rapport s'articule autour de trois (03) chapitres auxquels il faut adjoindre la présente partie introductive et la conclusion générale.

- La méthodologie (chapitre I) passe en revue l'approche développée dans le cadre de la préparation ;
- La participation (chapitre II) fait une analyse de la participation ;
- La présentation générale des observations (chapitre III) est relative à l'identification des préoccupations et la synthèse des réactions des représentants du promoteur.

Le rapport est complété par des annexes.

CHAPITRE I : APPROCHE METHODOLOGIQUE

Au regard des objectifs assignés aux ateliers de restitutions, le principal résultat attendu est la participation effective des populations des localités concernées par le projet. Pour atteindre ce résultat, il importe que :

- les populations soient suffisamment sensibilisées sur les différents enjeux du projet et sur l'opportunité de prendre part aux ateliers notamment, dans la localité qui ne sera plus pris en compte dans la suite du processus
- les populations riveraines participent activement à ces ateliers de restitutions.

1.1. DIFFUSION DE L'EVENEMENT

La diffusion de l'information s'est faite à travers la transmission auprès des autorités administratives départementales, des lettres d'information et des dossiers de restitution sur lesquels étaient précisés les dates de tenues des dites restitutions. Pour atteindre la cible (populations des localités du projet), le Consultant a tenu à organiser les ateliers dans 03 localités (Bamali, Baikumbat et Bambalang) de la zone de projet. A cet effet, le Consultant JURILEX a rencontré préalablement les autorités traditionnelles de la zone de projet (Bamunka, Bamali, Baikumbat, Bambalang, Bamessing, Babanki et Babungo) entre le 07 et 08 /01/2017. Puis les autorités administratives et sectorielles : Sous-préfet de Baikumbat, Maire de Baikumbat et DD MINEPDED (07/01/2017) ; Sous-préfet de Ndop, Maire de Ndop, DG UNVDA, DD MINADER et DD MINDCAF (09/01/2017) des zones concernées par le projet. Ces rencontres avaient pour but de :

- Prendre contact avec les autorités traditionnelles des sites d'accueil des ateliers ;
- Informer et solliciter les facilitations nécessaires pour la tenue des ateliers ;
- Consolider les programmes des ateliers avec les autorités ;
- Expliquer aux uns et aux autres que seuls deux axes seront réhabilités dans le cadre du projet (Bamali junction – Bamali 3 corners – Baikumbat et Bamali 3 corners – Bambalang) ;
- Les deux autres axes (Bamessing (N11) – Mbelue – Nsemi junction et Babanki – Baikumbat (Nyugu) ne seront pas réhabilités ;
- Et préciser aux populations que des mesures supplémentaires seront prises telles que la formation des riverains en pisciculture et en agriculture ;
- Et surtout pour préciser la date limite des revendications prévues le 05 novembre 2016.

C'est donc suite à ces rencontres que les dates du lundi 09, mardi 10 et mercredi 11 janvier 2017 ont été retenues de concert respectivement pour Bamali, Baikumbat et Bambalang.

La diffusion du rapport a été également faite sur les médias locaux notamment la CCR (Chamba Community Radio) le samedi 07 janvier 2017. Le but de cette diffusion était d'informer au niveau départemental, les populations sur la tenue des ateliers de restitution et de présenter les résultats de l'étude. A cet effet, le Consultant et le représentant de l'UNVDA ont effectué des enregistrements qui ont été diffusés en anglais, *pidgin* (argot) et langue locale.

PHOTOS : Séance de travail avec les responsables de la Chamba Community Radio



1.2 ORGANISATIONS DES ATELIERS

Une fois les dates des ateliers arrêtées, le Consultant a préparé les documents de travail. Il s'agit principalement de :

- trois (03) copies du rapport de l'étude d'impact environnemental et social ;
- d'une centaine des notes de synthèse du rapport ;
- les fiches de participation

1.3 RECUEIL DES AVIS ET OBSERVATIONS

Les notes de synthèses ont été distribuées à chaque participant préalablement à l'ouverture de l'atelier. De plus chaque participant était libre durant la session de travail de venir consulter les rapports et demander des éclaircissements.

CHAPITRE II : PARTICIPATION AUX ATELIERS DE RESTITUTIONS

2.1 PRESENTATION GENERALE DE LA PARTICIPATION

Les ateliers de restitution de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du «Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon –Région du Nord-ouest» ont connu la participation globale de cent dix-neuf (119) personnes soit quarante-six (46) à Bamali, cinquante-deux (52) à Balikumbat et vingt un (21) à Bambalang.

2.2 TYPOLOGIE DES PARTICIPANTS

Le DD MINEPDED Ngokétunja et les responsables de l'UNVDA ont participé activement aux différents ateliers de restitution. On relève également la présence notoire des autorités administratives (maire et sous-préfet) de Balikumbat à l'atelier qui s'y est tenu.

Les autorités traditionnelles des villages riverains de la zone du projet ont tous été rencontrés et ils ont quasiment toutes pris part aux travaux des ateliers de restitution.

La liste de ces autorités traditionnelles rencontrées lors de la préparation et la tenue des ateliers est présentée dans le tableau ci-dessous :

N°	VILLAGE	DIGNITAIRES	TITRE
01	BAMUNKA	S.M NJOYA SAMA John	Chef de village (Chef de 1 ^{er} degré)
		S.M WAISKA CHIENEFUA III	Chef de village (Chef de 2 ^{ème} degré)
02	BAMALI	M. CHOMBONG MICHAEL	Chairman (Chef du conseil des notables)
		M. TAPENUI MICHAEL	Adjoint au Chef
		M. YOMBI SWEBU	Notables
		M. MUSONGWE George	
03	BAMBALAMG	M TACHI George	Chairman (Chef de 2 ^{ème} degré)
		M.NDIFOAFOA Martin	Notable
04	BAMESING	S.M MUNTONG Richard III	Chef de village (Chef de 2 ^{ème} degré)
		M. NYINGHA Godfry	Chairman
		M. MBENGWA T	Vice Chairman
05	BABANKI	M. VISAS Christopher	Chairman (Chefferie de 2 ^{ème} degré)
06	BABUNGO	M.BEBE TUMENTA	Chairman (Chefferie de 2 ^{ème} degré)
07	BALIKUMBAT	M.SAMA AUGUSTINE Y	Chairman (Chefferie de 2 ^{ème} degré)

Plus généralement les populations de ces villages composées des acteurs fortement investis dans les activités agraires ont massivement pris part aux ateliers. Le niveau de participation aux ateliers de restitutions est exprimé dans le tableau suivant :

LOCALITE/ VILLAGE	DATE & HEURE	LIEU DE REUNION	NIVEAU DE PARTICIPATION		
			H	F	T
Bamali	09/01/2017 à 14h	Chefferie	41	5	46
Balikumbat	10/01/2017 à 10h	Mairie	37	15	52
Bambalang	11/01/2017 à 15h	Chefferie	19	2	21
TOTAL			97	22	119

Exception faite du représentant du Consultant JURILEX et du DD MINEPDED, tous les participants sont des autochtones ressortissants du département du Ngokétunja (y compris les représentants de l'UNVDA). Ils ont tenu à prendre part massivement à ces travaux pour témoigner de l'intérêt fort qu'ils vouent à ce projet.

CHAPITRE III : PRESENTATION GENERALE DES OBSERVATIONS ET IDENTIFICATION DES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS

3.1 IDENTIFICATION DES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS

Certaines autorités administratives décentralisées et déconcentrées n'ont pas été présentes aux ateliers de restitution. Celles-ci ont estimé que leurs avis avaient été recueillis lors des consultations publiques et qu'elles prenaient juste note de la tenue de ces ateliers. Elles ont précisé que le rapport de restitution ne doit être soumis qu'au MINADER qui est le premier concerné par ce projet.

Les observations exprimées par les participants lors des ateliers de restitutions font ressortir un certain nombre de préoccupations qui portent globalement sur les attentes / souhaits des populations. Une question relative à la pérennisation des activités agricoles dans la zone d'emprise du projet avant le paiement des indemnités a été soulevé dans les 03 ateliers. Les préoccupations majeures et les réponses qui ont été apportées par l'équipe organisatrice sont les suivantes :

A Bamali

- **Question :** M. TECHAEL MICHAEL (Sub Chief) a souhaité savoir pourquoi la date de démarrage des travaux était encore si loin ?
- **Réponse :** la JICA/MINADER tient à ce que le projet soit mené dans les règles de l'art. Pour cela des protocoles et procédures restent à mener avant l'entame des travaux. Ainsi malgré la validation du rapport par le Ministère en charge de l'environnement, le chemin à parcourir reste long. Pour cette année par exemple une convention devra être signée entre le gouvernement du Cameroun (représenté par le MINEPAT) et le gouvernement japonais. Avant la signature de cette convention, une mission d'évaluation de la JICA viendra au Cameroun pour apprécier la faisabilité du projet en termes de financements. Les uns et les autres doivent donc prendre leur mal en patience s'ils souhaitent que ce projet connaisse un grand succès.
- **Question :** M. MEMOH ERIC (Notable), a souhaité savoir si les populations pouvaient continuer d'occuper les emprises de la route (y pratiquer l'agriculture) ?
- **Réponse :** L'on est conscient qu'il est difficile voir injuste de demander aux populations de dégager la zone d'emprise du projet alors qu'elles n'ont pas encore été indemnisées. Ce qui importe de savoir c'est que, tout bien introduit dans la zone d'emprise du projet après la date du 05/11/16 ne sera pas pris en compte.
- M. MAYUA Christopher Dingha représentant de l'UNYDA et natif du département a tenu à rappeler aux populations que le présent projet est mener selon un standard international. Il ne faut donc pas y faire un parallèle avec ce qui a coutume d'être fait dans les autres projets. C'est une aubaine pour nous d'avoir la JICA comme partenaire du MINADER dans la réalisation de ce projet.

PHOTOS : Atelier de restitution à Bamali



A Balikumbat

- **Question :** M. SAMA Stephen a souhaité si tout le monde aura droit à la même compensation ?
- **Réponse :** Toutes les PAPs ne sauraient recevoir la même compensation. En effet, les enquêtes de terrain réalisées avaient pour but de recenser les types de biens de chaque PAP. Le montant d'indemnisation est donc fonction des biens perdus. Il importe de préciser qu'il existe un décret du 1^{er} ministre fixant le prix des différents types de cultures comme vous pouvez l'observer dans le Rapport.
- **Question :** M. PETNYIN Elvis a souhaité savoir si les populations pouvaient continuer d'occuper les emprises de la route (y pratiquer l'agriculture) ?
- **Réponse :** Comme nous vous l'avons dit, la date a été fixée au 05/11/2016. Cela signifie que toutes les cultures plantées dans la zone d'emprise du projet après cette date ne seront plus prises en compte. Toutefois, l'on laissera le temps aux populations de récolter les biens qui s'y trouvent avant le démarrage des travaux.

PLAIDOIRES DES POPULATIONS

Les populations ont exprimé le vœu que lors des formations, l'on intègre le volet formation des formateurs, qui seront alors les agents des relais sur le terrain une fois les formations terminées. Ceci permettra de vulgariser la formation à l'ensemble des riverains.

PHOTOS : Atelier de restitution à Balikumbat





Assistance activement présente aux ateliers

A Bambalang

- **Question :** M. NDIFOAFOU Martin a souhaité qu'on rappelle les différentes composantes du projet ?
- **Réponse :** Le projet s'articule autour de 3 composantes : Aménagement des périmètres irrigués, réhabilitation des routes et construction de l'usine de transformation. Toutefois, c'est la composante route qui interpelle au premier chef le village Bambalang. C'est justement dans le cadre de réhabilitation de l'axe Bamali 3 comers – Bambalang que les populations du village seront affectées par le projet.
- **Question :** M. DIMBEH Lucas a souhaité savoir quel sort est réservé aux populations qui continuent d'occuper les emprises de la route après l'évaluation des biens ?
- **Réponse :** Comme nous vous l'avons dit, la date a été fixée au 05/11/2016. Cela signifie que toutes les cultures plantées dans la zone d'emprise du projet après cette date ne seront plus prises en compte. Toutefois, l'on laissera le temps aux populations de récolter les biens qui s'y trouvent avant le démarrage des travaux.
- **Question :** M. NJI RAKA a souhaité savoir si les populations ne seront pas pénalisées si elles exploitent leurs biens recensés (se trouvant dans la zone d'emprise du projet) ?
- **Réponse :** L'on ne saurait porter préjudice aux populations, en refusant qu'elles exploitent leurs biens. En effet, autant l'on ne prendra pas en compte les cultures plantées après la date limite autant, les cultures évaluées sont déjà acquises.

PHOTOS : Atelier de restitution à Bambalang



L'intercession du Chef

Réactions des populations

CONCLUSION

À la sortie des ateliers de restitution relative à l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du «Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon – Région du Nord-Ouest» qui se sont tenu du 07 au 11 janvier 2017 dans la Région du Nord-Ouest (Département du Ngokétunjia), le bilan est très satisfaisant. Les préoccupations abordées par les populations étaient davantage qualitative, ceci témoigne de la maîtrise qu'elles ont du projet. Qu'il s'agisse des localités où les populations seront affectées par le projet (Bamali, Balkumbat et Bambalang) ou des autres (Babungo, Bamunka, Bamessing et Babanki) la satisfaction est grande car, le projet est de nature à dynamiser l'ensemble de l'économie du département.

Toutefois, les populations regrettent énormément le fait que l'horizon temporel de démarrage des travaux soit encore lointain (03 ans au moins). Nonobstant cela les populations du Ngokétunjia Division ont tenu à remercier la JICA pour la restitution de l'étude qui permettra aux uns et aux autres de mieux planifier, d'entreprendre en tout état de cause leurs activités dans la zone d'emprise du projet.

ANNEXES

PROCES-VERBAUX DES SEANCES DE RESTITUTIONS ET LISTES DE PRESENCE

1.1 PV DE LA RESTITUTION + LISTE DE PRESENCE A BALIKUMBAT

1.2 PV DE LA RESTITUTION + LISTE DE PRESENCE A BAMALI

1.3 PV DE LA RESTITUTION + LISTE DE PRESENCE A BAMBALANG

MATRICE DES DROITS RELATIFS A LA REINSTALLATION

1.1 PV DE LA RESTITUTION + LISTE DE PRESENCE A BALIKUMBAT



RURAL INFRASTRUCTURE IMPROVEMENT PROJECT IN CAMEROON

RESTITUTION DE L'EIES DE LA REGION DU NORD OUEST

Objet	Rencontre des parties prenantes pour la restitution du « rural infrastructure improvement Project in Cameroon » : Région du Nord-Ouest
Organisateur	Organisée sur l'initiative du partenaire financier et technique (JICA), en coopération avec l'Equipe de l'étude préparatoire et le Consultant (Jurilex International)
Date	10 / 01 / 2017
Lieu	Balikumbat Council
Participants	Côté organisateurs : - le Consultant Jurilex International représenté par M. ZAMBOU Djibril - l'UNVDA représenté par M. MAYUA Christopher Dingha - le DD MINEPDED Ngokétunja Division M. TAZOCHA Alexander Côté participants : le S/P Balikumbat, le Maire de Balikumbat, le Chairman, les notables et les populations Nombre de participants : 52
Echanges	- Mot de bienvenu de Madame le Maire - Présentation succincte du rapport : PGES et PAR - Phases de questions / réponses
	Principales opinions, questions et réponses Le mardi 10 janvier 2017, dans la salle de conférence de la Mairie de Balikumbat s'est tenue une rencontre entre JURILEX, UNVDA et MINEPDED / Populations du village Balikumbat et ses environs. Cette rencontre tenait lieu d'atelier de restitution de l'EIES du « rural infrastructure improvement Project in Cameroon » : Région du Nord-Ouest. Par ailleurs, il importe de noter que cette rencontre a connu la participation de M. le Sous-préfet, Madame le 2 ^{ème} Adjoint au Maire et le responsable de la radio locale CCR (Chamba Community Radio). Présentation de l'équipe organisatrice D'entrée de jeu, M. ZAMBOU Djibril représentant du Consultant JURILEX, prend la parole pour introduire l'équipe organisatrice (JURILEX/UNVDA/MINEPDED). Il remercie les différentes autorités présentes qui de par leur présence, ont témoigné du fort intérêt qu'ils vouent à ce projet.
	Ouverture de l'atelier Mme le 2^{ème} Adjoint au Maire Mme NGWE MARY (2 ^{ème} Adjoint au Maire), prend la parole alors qu'il est 10 h10 min pour souhaiter la bienvenue à l'équipe organisatrice. Elle remercie ses frères et sœurs (populations) qui ont répondu massivement à l'appel les invitant à prendre part aux travaux. Elle rappelle que la Mairie de Balikumbat est heureuse d'accueillir ce projet dans sa Commune et sera toujours disposée à collaborer avant de déclarer ouverte la séance de travail.
	Mot du DD MINEPDED Ngokétunja M. TAZOCHA Alexander Délégué Départemental du MINEPDED, a pris la parole pour rappeler les procédures réglementaires dans le cadre de la mise en place des projets de développement. Il rappelle aussi que l'EIES est important pour prendre en compte les impacts que le projet est susceptible de générer sur les populations riveraines. Par ailleurs, les populations affectées par le projet doivent être indemnisées préalablement à la mise en œuvre du projet.

Mot du M. le Sous-préfet

M. NGWA MARTIN (Sous-préfet de Balikumbat) regrette de n'avoir pas été au début et de ne pouvoir que passer peu de temps puisque très sollicité. Il rappelle combien le projet est important pour l'Arrondissement et même pour le Département. Il recommande aux populations de prêter une oreille attentive au Consultant avant de se retirer.

Présentation succincte du rapport

Le Consultant a mis tout d'abord à la disposition de chaque participant une note de synthèse afin de faciliter la compréhension. M. ZAMBOU Djibril, Représentant du Cabinet JURILEX, a présenté de manière succincte le rapport d'EIES en accordant un point d'honneur au Plan de Gestion Environnemental et Social et au Plan d'Action et de Réinstallation. Il rappelle les étapes qui ont marqué la réalisation de l'étude notamment les consultations publiques et les enquêtes de terrain, période où le Consultant a rencontré les populations. Le PGES sera mis en œuvre lors de la réalisation du projet. S'agissant du PAR, seules les PAPs (personnes recensées lors des 02 enquêtes de terrain) seront bénéficiaires de l'indemnisation. Ainsi, toute personne ayant occupé nouvellement les emprises du projet après la date limite (05/11/16) ne saurait être indemnisée. Par ailleurs, les biens perdus par les populations notamment, les cultures seront réévaluées de 41,4 % et des mesures additionnelles seront accordées au titre de formation en technique moderne agricole. Il précise les axes qui seront réhabilités dans le cadre du projet (Axe Bamali-Bamali 3 Corners-Balikumbat et l'axe Bamali 3 Corners-Bambalang) avant de rappeler que, ce choix découle des résultats des différentes études menées par la JICA. Il importe également de savoir que les travaux ne vont pas débiter tout de suite. L'horizon prévisionnel du démarrage des travaux est de 2020 soit dans 03 ans.

M. MAYUA Christopher Dingha (représentant de l'UNVDA) reprend cet exposé en langue pidjin pour une meilleure assimilation des populations.

Questions/Réponses :

- **Question :** M. SAMA Stephen a souhaité si tout le monde aura droit à la même compensation ?
- **Réponse :** Toutes les PAPs ne sauraient recevoir la même compensation. En effet, les enquêtes de terrain réalisées avaient pour but de recenser les types de biens de chaque PAP. Le montant d'indemnisation est donc fonction des biens perdus. Il importe de préciser qu'il existe un décret du 1^{er} ministre fixant le prix des différents types de cultures comme vous pouvez l'observer dans le Rapport.
- **Question :** M. PETNYIN Elvis a souhaité savoir si les populations pouvaient continuer d'occuper les emprises de la route (y pratiquer l'agriculture) ?
- **Réponse :** Comme nous vous l'avons dit, la date a été fixée au 05/11/2016. Cela signifie que toutes les cultures plantées dans la zone d'emprise du projet après cette date ne seront plus prises en compte. Toutefois, l'on laissera le temps aux populations de récolter les biens qui s'y trouvent avant le démarrage des travaux.
- **Clôture des travaux**

La rencontre s'est achevée sur une note de très grande satisfaction des participants qui ont hâte de voir ce projet se réaliser afin de dynamiser l'économie du département.

SIGNATURE DU REPRESENTANT DES POPULATIONS


Agwe Mary Ssumpta
And DEPUTY MAYOR

SIGNATURE DU REPRESENTANT DU PROMOTEUR


DJIBRIL ZAMBOU



Rural infrastructure improvement project in Cameroon : North West
Region (Ngoketunja Divison)

RESTITUTION OF THE EIA IN THE NORTH WEST REGION

ATTENDANCE SHEET

BALIKUMBAT

DATE : 18/11/2017

N°	NAMES AND SURNAMES	STRUCTURE / FONCTION	CONTACT	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
15				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				



Rural infrastructure improvement project in Cameroon : North West
Region (Ngoketunja Divison)

RESTITUTION OF THE EIA IN THE NORTH WEST REGION

ATTENDANCE SHEET

BALI KUTIBAT

DATE : 10.11.2017

N°	NAMES AND SURNAMES	STRUCTURE / FONCTION	CONTACT	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
15				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				



Rural infrastructure improvement project in Cameroon : North West
Region (Ngoketunja Divison)

RESTITUTION OF THE EIA IN THE NORTH WEST REGION

ATTENDANCE SHEET

BALIKOMBAT

DATE : 10.11.2017

N°	NAMES AND SURNAMES	STRUCTURE / FONCTION	CONTACT	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
15				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				

1.2 PV DE LA RESTITUTION + LISTE DE PRESENCE A BAMALI



**RURAL INFRASTRUCTURE IMPROVEMENT PROJECT IN
CAMEROON**

RESTITUTION DE L'EIES DE LA REGION DU NORD OUEST

Objet	Rencontre des parties prenantes pour la restitution du « rural infrastructure improvement Project in Cameroon » : Région du Nord-Ouest
Organisateur	Organisé sur l'initiative du partenaire financier et technique (JICA), en coopération avec l'Equipe de l'étude préparatoire et le Consultant (Jurilex International)
Date	09 / 01 / 2017
Lieu	Chefferie de Bamali
Participants	Côté organisateurs : <ul style="list-style-type: none"> - le Consultant Jurilex International représenté par M.ZAMBOU Djibril - l'UNVDA représenté par M. MAYUA Christopher Dingha - le DD MINEPDED Ngokétunja Division M. TAZOCHA Alexander Côté participants : le Fon, le Chairman, les notables et les populations Nombre de participants : 46
Echanges	<ul style="list-style-type: none"> - Mot de bienvenu de l'autorité traditionnelle - Présentation succincte du rapport : PGES et PAR - Phases de questions / réponses
	<p>Principales opinions, questions et réponses</p> <p>Le lundi 09janvier 2017, dans l'ancre de la Chefferie de Bamali à partir de 14h 15 min, s'est tenue une rencontre entre JURILEX, UNVDA et MINEPDED / Populations du village Bamali et ses environs.</p> <p>Cette rencontre tenait lieu d'atelier de restitution de l'EIES du « rural infrastructure improvement Project in Cameroon » : Région duNord-Ouest.</p> <p>Présentation de l'équipe organisatrice</p> <p>D'entrée de jeu, M. ZAMBOU Djibril représentant du Consultant JURILEX, prend la parole pour introduire l'équipe organisatrice (JURILEX/UNVDA/MINEPDED).Il loue les efforts/sacrifices consenties par les uns et les autres pour prendre part à cet atelier avant de présenter la suite du programme.</p> <p>Ouverture de l'atelier par l'autorité traditionnelle</p> <p>Sa Majesté WAISKA CHIENEFUA III, Chef du village Bamali, prend la parole alors qu'il est 14 h20 min pour souhaiter la bienvenue à l'équipe organisatrice. Il remercie le MINADER/JICApour le respect fort du principe de participation du public observé dans le cadre de ce projet. Il félicite une fois de plus le Consultant pour le travail en étroite collaboration avec les autorités locales (administratives et traditionnelles) avant de déclarer ouverte la séance de travail.</p>
	<p>Mot du DD MINEPDED Ngokétunja</p> <p>M. TAZOCHA Alexander Délégué Départemental du MINEPDED, a pris la parole pour rappeler les procédures réglementaires dans le cadre de la mise en place des projets de développement. Il rappelle aussi que l'EIES est important pour prendre en compte les impacts que le projet est susceptible de générer sur les populations riveraines. Par ailleurs, les populations affectées par le projet doivent être indemnisées préalablement à la mise en œuvre du projet.</p>

Présentation succincte du rapport

Le Consultant a mis tout d'abord à la disposition de chaque participant une note de synthèse afin de faciliter la compréhension. M. ZAMBOU Djibril, Représentant du Cabinet JURILEX, a présenté de manière succincte le rapport d'EIES en accordant un point d'honneur au Plan de Gestion Environnemental et Social et au Plan d'Action et de Réinstallation. Il rappelle les étapes qui ont marqué la réalisation de l'étude notamment les consultations publiques et les enquêtes de terrain, période où le Consultant a rencontré les populations. Le PGES sera mis en œuvre lors de la réalisation du projet. S'agissant du PAR seule les PAPs (personnes recensées lors des 02 enquêtes de terrain) seront bénéficiaires de l'indemnisation. Ainsi, toute personne ayant occupé nouvellement les emprises du projet après la date limite (05/11/16) ne saurait être indemnisée. Par ailleurs, les biens perdus par les populations notamment, les cultures seront réévaluées de 41,4 % et des mesures additionnelles seront accordées au titre de formation en technique moderne agricole. Il précise les axes qui seront réhabilités dans le cadre du projet (Axe Bamali-Bamali 3 Corners-Balikumbat et l'axe Bamali 3 Corners-Bambalang) avant de rappeler que, ce choix découle des résultats des différentes études menées par la JICA. Il importe également de savoir que les travaux ne vont pas débiter tout de suite. L'horizon prévisionnel du démarrage des travaux est de 2020 soit dans 03 ans.

M. MAYUA Christopher Dingha(représentant de l'UNDVA) reprend cet exposé en langue pidjin pour une meilleure assimilation des populations.

Questions/Réponses :

- **Question :** M. TECHAEL MICHAEL (Sub Chief) a souhaité savoir pourquoi la date de démarrage des travaux était encore si loin ?
- **Réponse :** la JICA/MINADER tient à ce que le projet soit mené dans les règles de l'art. Pour ces protocoles et procédures restent à mener avant l'entame des travaux. Ainsi malgré la validation du rapport par le Ministère en charge de l'environnement, le chemin à parcourir reste long. Pour cette année par exemple une convention devra être signée entre le gouvernement du Cameroun (MINADER) et le gouvernement japonais. Les uns et les autres doivent donc prendre leur mal en patience s'ils souhaitent que ce projet connaisse un grand succès.
- **Question :** M. MEMOH ERIC (Notable), a souhaité savoir si les populations pouvaient continuer d'occuper les emprises de la route (y pratiquer l'agriculture) ?
- **Réponse :** L'on est conscient qu'il est difficile voir injuste de demander aux populations de dégager la zone d'emprise du projet alors qu'elles n'ont pas encore été indemnisées. Ce qui importe de savoir c'est que, tout bien introduit dans la zone d'emprise du projet après la date du 05/11/16 ne sera pas pris en compte.
- M. MAYUA Christopher Dingha représentant de l'UNDVA et natif du département a tenu à rappeler aux populations que le présent projet est mené selon un standard international. Il ne donc pas y faire un parallèle avec ce qui a coutume d'être fait dans les autres projets. C'est une aubaine pour nous d'avoir la JICA comme partenaire du MINADER dans la réalisation de ce projet.
- **Clôture des travaux**

La rencontre s'est achevée sur une note de grande satisfaction des participants cédant place aux agapes prévues pour la circonstance.

Minader

JICA

Rural infrastructure improvement project in Cameroon : North West Region (Ngoketunja Division)

RESTITUTION OF THE EIA IN THE NORTH WEST REGION

ATTENDANCE SHEET **BAMALI** DATE: **02/01/2017**

N°	NAMES AND SURNAMES	STRUCTURE / FUNCTION	CONTACT	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				



Rural infrastructure improvement project in Cameroon : North West Region (Ngoketunjia Divison)

RESTITUTION OF THE EIA IN THE NORTH WEST REGION

ATTENDANCE SHEET

BAMALI

DATE : 09/01/2017

N°	NAMES AND SURNAMES	STRUCTURE / FONCTION	CONTACT	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				

1.3 PV DE LA RESTITUTION + LISTE DE PRESENCE A BAMBALANG



RURAL INFRASTRUCTURE IMPROVEMENT PROJECT IN CAMEROON

RESTITUTION DE L'EIES DE LA REGION DU NORD OUEST

Objet	Rencontre des parties prenantes pour la restitution du « rural infrastructure improvement Project in Cameroon » : Région du Nord-Ouest
Organisateur	Organisé sur l'initiative du partenaire financier et technique (JICA), en coopération avec l'Equipe de l'étude préparatoire et le Consultant (Jurilex International)
Date	11 / 01 / 2017
Lieu	Chefferie de Bambalang
Participants	Côté organisateurs : - le Consultant Jurilex International représenté par M. ZAMBOU Djibril - l'UNVDA représenté par M. MAYUA Christopher Dingha et Mme WANJA Côté participants : le Chairman, les notables et les populations Nombre de participants : 21
Echanges	- Mot de bienvenu du Chairman - Présentation succincte du rapport : PGES et PAR - Phases de questions / réponses
	Principales opinions, questions et réponses Le mercredi 11 janvier 2017, à la Chefferie de Bambalang s'est tenue une rencontre entre JURILEX, UNVDA / Populations du village Bambalang. Cette rencontre tenait lieu d'atelier de restitution de l'EIES du « rural infrastructure improvement Project in Cameroon » : Région du Nord-Ouest. Présentation de l'équipe organisatrice D'entrée de jeu, M. ZAMBOU Djibril représentant du Consultant JURILEX, prend la parole pour introduire l'équipe organisatrice (JURILEX/UNVDA). Il loue les sacrifices consentis par les uns et les autres pour prendre part à cet atelier avant de présenter la suite du programme.
	Ouverture de l'atelier par l'autorité traditionnelle M. TACHI Georges Chairman du village Bambalang, prend la parole alors qu'il est 15 h00 min pour souhaiter la bienvenue à l'équipe organisatrice. Vous êtes désormais chez vous et ce sera toujours un plaisir immense pour nous de vous accueillir dit-il au Consultant. Il dit combien le village Bambalang est fier d'avoir le privilège d'être choisi dans le cadre de ce projet, avant de déclarer ouverte la séance de travail.
	Présentation succincte du rapport Le Consultant a mis tout d'abord à la disposition de chaque participant une note de synthèse afin de faciliter la compréhension. M. ZAMBOU Djibril, Représentant du Cabinet JURILEX, a présenté de manière succincte le rapport d'EIES en accordant un point d'honneur au Plan de Gestion Environnemental et Social et au Plan d'Action et de Réinstallation. Il rappelle les étapes qui ont marqué la réalisation de l'étude notamment les consultations publiques et les enquêtes de terrain, période où le Consultant a rencontré les populations. Le PGES sera mis en œuvre lors de la réalisation du projet. S'agissant du PAR, seules les PAPs (personnes recensées lors des 02 enquêtes de terrain) seront bénéficiaires de l'indemnisation. Ainsi, toute personne ayant occupé nouvellement les emprises du projet après la date limite (05/11/16) ne saurait être indemnisée. Par ailleurs, les biens perdus par les populations notamment, les cultures seront réévaluées de 41,4 % et des mesures additionnelles seront accordées au titre de formation en technique

moderne agricole. Il précise les axes qui seront réhabilités dans le cadre du projet (Axe Bamali-Bamali 3 Corners-Balikumbat et l'axe Bamali 3 Corners-Bambalang) avant de rappeler que, ce choix découle des résultats des différentes études menées par la JICA. Il importe également de savoir que les travaux ne vont pas débiter tout de suite. L'horizon prévisionnel du démarrage des travaux est de 2020 soit dans 03 ans.

M. MAYUA Christopher Dingha (représentant de l'UNDVA) reprend cet exposé en langue pidjin pour une meilleure assimilation des populations.

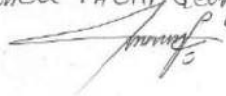
Questions/Réponses :

- **Question :** M. NDIFOAFOU Martin a souhaité qu'on rappelle les différentes composantes du projet ?
- **Réponse :** Le projet s'articule autour de 3 composantes : Aménagement des périmètres irrigués, réhabilitation des routes et construction de l'usine de stockage. Toutefois, c'est la composante route qui interpelle au premier chef le village Bambalang. C'est justement dans le cadre de réhabilitation de l'axe Bamali 3 corners – Bambalang que les populations du village seront affectées par le projet.
- **Question :** M. DIMBEH Lucas a souhaité savoir quel sort est réservé aux populations qui continuent d'occuper les emprises de la route après l'évaluation des biens ?
- **Réponse :** Comme nous vous l'avons dit, la date a été fixée au 05/11/2016. Cela signifie que toutes les cultures plantées dans la zone d'emprise du projet après cette date ne seront plus prises en compte. Toutefois, l'on laissera le temps aux populations de récolter les biens qui s'y trouvent avant le démarrage des travaux.
- **Question :** M. NJI RAKA a souhaité savoir si les populations ne seront pas pénalisées si elles exploitent leurs biens recensés (se trouvant dans la zone d'emprise du projet) ?
- **Réponse :** L'on ne saurait porter préjudice aux populations, en refusant qu'elles exploitent leurs biens. En effet, autant l'on ne prendra pas en compte les cultures plantées après la date limite autant, les cultures évaluées sont déjà acquises.
- **Clôture des travaux**

La rencontre s'est achevée sur une note de très grande satisfaction des participants cédant place au rafraichissement prévu pour la circonstance.

REPRESENTANT(S) DES POPULATIONS

Chairman Bombalong Traditional
Council TACH, George N.



REPRESENTANT DU MAITRE D'OUVRAGE



DJIBRIL ZAMBOU



Rural infrastructure improvement project in Cameroon : North West
Region (Ngoketunja Divison)

RESTITUTION OF THE EIA IN THE NORTH WEST REGION

ATTENDANCE SHEET

DATE : 11.01.2017

N°	NAMES AND SURNAMES	STRUCTURE / FONCTION	CONTACT	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
15				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				



Rural infrastructure improvement project in Cameroon : North West
Region (Ngoketunja Divison)

(Autorités Traditionnelles Rencotrées)

RESTITUTION OF THE EIA IN THE NORTH WEST REGION

ATTENDANCE SHEET

DATE: 07. 01. 2017

N°	NAMES AND SURNAMES	STRUCTURE / FONCTION	CONTACT	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
15				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				

MATRICE DES DROITS RELATIFS A LA REINSTALLATION

TABLEAU : Matrice des droits dans le cadre de la réinstallation

No.	Type de pertes	Situation	Bénéficiaires	Droit	Textes applicables / lignes directrices	Institution Responsable
1	Perte de construction (boutiques, habitations) & constructions provisoires (hangars, haies vives)	Construction se trouvant dans l'emprise de la route (7m de part et d'autre de l'axe central pour la route bitumée et 6m de part et d'autre de l'axe central pour les routes en terre)	Propriétaire de la structure	<ul style="list-style-type: none"> - Compensation en espèce tenant compte du type de construction - Non prise en compte du taux de vétusté - Mesures d'accompagnement pour tous les PAPs 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté N°00832-Y.15.1-MINUH-D fixe le prix des différents types de constructions frappées d'expropriation, l'on recourra à la classification détaillée et prix actualisés approuvés par le MINTP 	MINDCAF MINTP MINADER MINATD
2	Perte des infrastructures publiques	Infrastructures se trouvant dans l'emprise de la route	Institution ayant la charge de l'infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> - Compensation en espèce pour l'infrastructure 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté N°00832-Y.15.1-MINUH-D fixe le prix des différents types de constructions frappées d'expropriation, l'on recourra à la classification détaillée et prix actualisés approuvés par le MINTP 	MINDCAF MINADER MINATD
3	Cultures (vivières et arbres cultivés)	Cultures vivrières et essences ligneuses se trouvant dans l'emprise de la route	Paysans cultivateurs (pas de titre foncier) PAPs vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Compensation en espèces des cultures tenant compte selon les cas du nombre, de l'âge ou de la superficie - Revalorisation de 10% pour les PAPs vulnérables - Revalorisation de 41.4% des cultures pour tous les PAPs - Mesures d'accompagnement pour tous les PAPs 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret N°2003-418/PM fixe le prix des indemnisés à verser pour les arbres cultivés et cultures vivrières - L'on prendra en compte la période de récolte - Aucun bien ne sera pris en compte après la date limite 	MINDCAF MINADER MINATD
4	Tombes	Tombes se trouvant dans l'emprise de la route	Propriétaires des tombes	<ul style="list-style-type: none"> - Exhumation et inhumation des tombes au prix actuel de marché 	<ul style="list-style-type: none"> - Les tombes seront inhumées et exhumées en accord avec les propriétaires 	MINADER MINATD
5	Arbres sacrés	Arbres sacrés se trouvant dans l'emprise de la route	Gestionnaires des forêts sacrées (autorités traditionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> - Compensation en espèce pour la tenue de la cérémonie traditionnelle (pour enlever les arbres), ou procurer un autre lieu de rite 	<ul style="list-style-type: none"> - Les compensations se feront dans les villages concernés telles que précisées dans le rapport 	MINADER MINATD

Minutes of stakeholder meeting: Central Region



Restitution de l'EIES du «Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon – Région du Centre»

JICA

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CONTEXTE	3
OBJECTIFS DES ATELIERS DE RESTITUTIONS	5
STRUCTURATION DU RAPPORT DE RESTITUTION	5
CHAPITRE I : APPROCHE METHODOLOGIQUE	6
1.1. DIFFUSION DE L'EVENEMENT	6
1.2 ORGANISATIONS DES ATELIERS	6
1.3 RECUEIL DES AVIS ET OBSERVATIONS	6
CHAPITRE II : PARTICIPATION AUX ATELIERS DE RESTITUTION	7
2.1 PRESENTATION GENERALE DE LA PARTICIPATION	7
2.2 TYPOLOGIE DES PARTICIPANTS	7
CHAPITRE III : PRESENTATION GENERALE DES OBSERVATIONS ET IDENTIFICATION DES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS	8
3.1 IDENTIFICATION DES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS	8
A AKONOLINGA (Menguemessi)	8
A OBALA (Nkol-Edouma)	9
CONCLUSION	10
ANNEXES	13

INTRODUCTION

CONTEXTE

Les ateliers de restitution relative à l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du «Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon – Région du Centre» se sont tenus les 16 et 20 décembre 2016 dans la Région du Centre (Chefferie de Menguemessi et Nkol-Edouma respectivement). Ces ateliers ont été organisés par le Consultant JURILEX en collaboration avec les responsables de la Direction des Etudes, des Programmes et de la Coopération (DEPC) du MINADER et ceux du MINEPDED, à la demande du Partenaire Technique et Financier du projet, la JICA. En effet, selon les exigences légales de l'Agence Japonaise, toute EIES indépendamment de son caractère sommaire ou détaillé doit être restituée aux parties prenantes (populations riveraines de la zone de projet). Il importe de noter que s'agissant des procédures camerounaises, seules les EIES détaillées font l'objet d'une audience publique (réunion destinée à faire la publicité de l'étude, à enregistrer les oppositions éventuelles et à permettre aux populations de se prononcer sur les conclusions de l'étude).

Ainsi, la tenue de ces ateliers de restitution témoigne de la volonté du Gouvernement Camerounais (à travers le MINADER) de respecter et faire respecter ses lois et règlements mais surtout, les accords internationaux librement ratifiés par le Cameroun.

En effet, au plan international, le Cameroun est signataire de plusieurs accords multilatéraux en matière d'environnement. Cet état de fait lui prescrit certaines obligations vis-à-vis de ses partenaires au développement à l'instar de la JICA. En particulier, il est tenu de se soumettre, en ce qui concerne la participation du public, aux prescriptions internationales en la matière, et notamment les grands principes de la politique de diffusion des bailleurs internationaux (Banque Mondiale, JICA, etc.) qui astreignent le promoteur de :

- Identifier les parties prenantes primaires et secondaires du projet ;
- Identifier les facteurs socioculturels qui pourraient influencer le processus de consultation ;
- Consulter toutes les catégories d'individus et de classes d'individus ;
- Choisir un large éventail d'intérêts et d'opinions, en accordant une attention particulière aux femmes, aux groupes les plus démunis et aux groupes les plus vulnérables ;
- Planifier à l'avance afin de s'assurer que le temps nécessaire et les ressources soient disponibles ;
- Définir les paramètres, les buts et les résultats attendus des ateliers de restitution ;
- Employer des facilitateurs formés ;
- S'assurer que les participants ont accès aux résultats des ateliers ;
- Préparer une réponse aux inquiétudes exprimées (si applicable) ;
- S'assurer que les résultats des ateliers sont reflétés dans les documents produits.

Au plan national, la Constitution de janvier 1996 stipule que tout citoyen a droit à un environnement sain. La loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement au Cameroun prescrit en son article 17 la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement préalablement au démarrage des travaux. La même loi stipule que la gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles au Cameroun doit obéir à

un certain nombre de principes fondamentaux, parmi lesquels le principe de participation qui dispose que :

- Chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses ;
- Chaque citoyen a le devoir de veiller à la sauvegarde de l'environnement et de contribuer à la protection de celui-ci ;
- Les personnes publiques et privées doivent, dans toutes leurs activités, se conformer aux mêmes exigences ;
- Les décisions concernant l'environnement doivent être prises après concertation avec les secteurs d'activité ou les groupes concernés, après débat public lorsqu'elles ont une portée générale.

De plus, cette loi dispose en son article 72 que «la participation des populations à la gestion de l'environnement doit être encouragée, notamment à travers :

- Le libre accès à l'information environnementale, sous réserve des impératifs de défense nationale et de sécurité de l'Etat ;
- Des mécanismes consultatifs permettant de recueillir l'opinion et l'apport des populations ;
- La représentation des populations au sein des organes consultatifs en matière d'environnement ;
- La production de l'information environnementale ;
- La sensibilisation, la formation, la recherche et l'éducation environnementale.

Sur le plan réglementaire, la participation des populations à la prise de décisions concernant les aspects environnementaux des projets est consacrée par le Décret n° 2013/0171 du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental qui précise en son article 20 (1) que «la réalisation de l'EIES ou l'EES doit être faite avec la participation des populations concernées à travers des consultations et des audiences publiques, afin de recueillir les avis des populations sur le projet».

Dans le cadre de ce projet, des consultations publiques ont été organisées lors de la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social par le bureau d'études JURILEX International. Elles ont consisté à l'organisation des rencontres individuelles auprès des autorités administratives (Sous-préfets d'Akonolinga et Obala), des délégués départementaux du Nyong et Mfoumou et de la Lékié concernés par le projet (DD/MINEPDED, DD/MINADER et DD/MINTP) et la tenue effective des réunions collectives : pour le site d'Akonolinga (38 participants) et pour le site d'Obala (47 participants). Ces consultations publiques ont permis à l'équipe du Consultant d'informer les parties prenantes sur le projet, afin de recueillir leurs avis, leurs préoccupations et leurs craintes ; compléter l'identification des impacts sur l'environnement et envisager avec ces parties, les mesures environnementales nécessaires.

La restitution de cette étude représente donc une opération de vérification de la conformité des informations contenues dans le Rapport de l'EIES notamment le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et le résultat des enquêtes relatives au Plan d'Action et de Réinstallation (PAR). De ce point de vue, elle s'inscrit dans la recherche de la transparence et de la participation des populations à la gestion de leur environnement. Ceci traduit également le souci de la JICA et du MINADER de permettre aux populations de

participer aux prises de décision pouvant influencer le cours de leur vie. C'est donc l'occasion de rappeler que l'EIES qui fait l'objet de la restitution s'inscrivait dans le cadre de l'Étude Préparatoire commandée par la JICA depuis février 2016. Il s'agit d'une étude qui visait à définir l'étendue du projet, chiffrer les coûts, proposer des méthodes de la mise en œuvre et des stratégies de gestion et de maintenance tout en respectant des considérations environnementales et sociales précises.

Ainsi, le résultat phare que l'on peut dégager à ce jour de l'étude préparatoire qui tire à sa fin est la circonscription de l'étendue du projet. En effet, les sites concernés par l'étude étaient Akonolinga et Obala et seul, le site d'Obala a été retenu et sera réalisé dans lors de la mise en œuvre du projet.

OBJECTIFS DES ATELIERS DE RESTITUTIONS

A la lumière de ce qui précède notamment, des exigences du partenaire technique et financier du projet (JICA), la présente restitution vise à faire la publicité de l'étude et à permettre aux populations de se prononcer sur les conclusions de l'étude.

De manière spécifique, ils visent à :

- améliorer la compréhension du projet par les différentes parties prenantes ;
- permettre à la population de se mettre au courant des impacts environnementaux du projet et des mesures prévues pour les atténuer ou les compenser ;
- sensibiliser les populations sur les tenants et les aboutissants du projet notamment, en matière d'indemnisation, en leur précisant notamment la date limite des revendications prévues le 25 octobre 2016 ;
- et expliquer que le principe d'indemnisation compensation sera basé sur le taux d'actualisation pour l'évaluation des montants des biens ;
- expliquer le principe d'indemnisation, dont le taux d'actualisation pour l'évaluation du prix des biens dans une économie est tributaire du taux d'inflation. A l'exemple du taux d'inflation (i) de l'année 2015 au Cameroun soit $i = 2,7\%$ (source Institut nationale de la statistique) ;
- recueillir les avis, observations et autres mémoires du public.

L'attente de ces objectifs nécessite par conséquent la participation massive et active des populations des localités concernées par le projet.

STRUCTURATION DU RAPPORT DE RESTITUTION

Le présent rapport s'articule autour de trois (03) chapitres auxquels il faut adjoindre la présente partie introductive et la conclusion générale.

- La méthodologie (chapitre I) passe en revue l'approche développée dans le cadre de la préparation ;
- La participation (chapitre II) fait une analyse de la participation ;
- La présentation générale des observations (chapitre III) est relative à l'identification des préoccupations et la synthèse des réactions des représentants du promoteur.

Le présent rapport est complété par des annexes.

CHAPITRE I : APPROCHE METHODOLOGIQUE

Au regard des objectifs assignés aux ateliers de restitutions, le principal résultat attendu est la participation effective des populations des localités concernées par le projet. Pour atteindre ce résultat, il importe que :

- les populations soient suffisamment sensibilisées sur les différents enjeux du projet et sur l'opportunité de prendre part aux ateliers notamment, dans la localité qui ne sera plus prise en compte dans la suite du processus
- les populations riveraines participent activement à ces ateliers de restitutions.

1.1. DIFFUSION DE L'EVENEMENT

La diffusion de l'information s'est faite à travers la transmission auprès des autorités administratives départementales, des lettres d'information et des dossiers de restitution sur lesquels étaient précisés les dates de tenues des dites restitutions. Pour atteindre la cible (populations des localités du projet), le Consultant a tenu à organiser les ateliers dans les chefferies qui avaient abritées les consultations publiques (Menguemessi et Nkol-Edouma). A cet effet, le Consultant JURILEX a rencontré préalablement les autorités administratives des zones concernées par le projet. Il s'agit du Sous-préfets et Maires des Arrondissements d'Akonolinga (06/12/2016) et d'Obala (08/12/2016). Ces rencontres avaient pour but de :

- Informer et solliciter les facilitations nécessaires pour la tenue des ateliers ;
- Consolider les programmes des ateliers avec les autorités ;
- Solliciter des Sous-préfets des lettres d'introduction et de communication auprès des communautés concernées ;
- Prendre contact avec les autorités traditionnelles des sites d'accueil des ateliers ;
- Et préciser aux populations la date limite des revendications prévues le 25 octobre 2016.

C'est à la suite de ces rencontres que les dates du vendredi 16 décembre et mardi 20 décembre 2016 ont été retenues de concert respectivement pour Menguemessi et Nkol-Edouma.

1.2 ORGANISATIONS DES ATELIERS

Une fois les dates des ateliers arrêtées, le Consultant a préparé les documents de travail. Il s'agit principalement de :

- trois (03) copies du rapport de l'étude d'impact environnemental et social ;
- une soixantaine des notes de synthèse du rapport ;
- fiches de participation.

1.3 RECUEIL DES AVIS ET OBSERVATIONS

Les notes de synthèses ont été distribuées à chaque participant préalablement à l'ouverture de l'atelier. De plus, chaque participant était libre durant la session de travail de venir consulter les rapports et demander des éclaircissements.

CHAPITRE II : PARTICIPATION AUX ATELIERS DE RESTITUTION

2.1 PRESENTATION GENERALE DE LA PARTICIPATION

Les ateliers de restitution de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du «Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon–Région du Centre» ont connu la participation globale de soixante-deux (62) personnes soit quarante-un (41) à Obala et vingt-et-un (21) à Menguemessi.

2.2 TYPOLOGIE DES PARTICIPANTS

Les autorités traditionnelles des villages riverains des deux sites du projet (Akonolinga et Obala) ont bien répondu présent à l'appel de la hiérarchie (Sous-préfets). Elles ont quasiment toutes pris part aux travaux des ateliers de restitution.

La liste de ces autorités traditionnelles rencontrées est présentée dans le tableau ci-dessous :

N°	DIGNITAIRES	VILLAGE	TITRE
01	M. EMVOUTOU Etienne	01	Notable et représentant du Chef de 3 ^{ème} degré du village Menguemessi
	M. MESSANGA SI Albert	02	
	M. ENOA Michel	03	Notables du village Menguemessi et villages riverains
	M. EVINA BEKOLO	04	
	M. EYENGA Nathalie	05	
	M. EFOUA MENGUE	06	
	M. NGONO Jacqueline	07	
	M. MEVA'A Salomé	08	
02	Sa Majesté TSALLA AMOUGOU Théodore	01	Chef de 3 ^{ème} degré du village Nkol-Edouma
	M. AWONO NOAH	02	Notables du village Nkol-Edouma et villages riverains
	M. MEDJANGA Jean	03	
	M. MENONO MENONO	04	
	M. ETEME MENOA	05	

Plus généralement les populations de ces villages composées des acteurs fortement investis dans les activités agraires et commerciales ont massivement pris part aux ateliers. Le niveau de participation est exprimé dans le tableau suivant :

ARRONDISSEMENT	DATE & HEURE	LIEU DE REUNION	VILLAGE CONCERNES	NIVEAU DE PARTICIPATION		
				H	F	T
AKONOLINGA	16/12/2016 à 13h	Chefferies	Menguemessi	15	6	21
OBALA	20/12/2016 à 11h		Obala	30	11	41
TOTAL				45	17	62

Exception faite des deux (02) représentants du Consultant JURILEX, tous les participants sont des autochtones ressortissants des localités concernées. Ils ont tenu à prendre part massivement à ces travaux pour témoigner de l'intérêt fort qu'ils vouent à ce projet.

CHAPITRE III : PRESENTATION GENERALE DES OBSERVATIONS ET IDENTIFICATION DES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS

3.1 IDENTIFICATION DES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS

Toutes les autorités administratives décentralisées et déconcentrées n'ont pas été présentes aux ateliers de restitution. Celles-ci ont estimé que leurs avis avaient été recueillis lors des consultations publiques et qu'elles prenaient juste note de la tenue de ces ateliers. Elles ont précisé que le rapport de restitution ne doit être soumis qu'au MINADER qui est le premier concerné par ce projet. Les observations exprimées par les participants lors des ateliers de restitutions font ressortir un certain nombre de préoccupations qui portent globalement sur les attentes / souhaits des populations (celles-ci ont pris connaissance du projet lors de l'élaboration de l'étude). Les préoccupations majeures et les réponses qui ont été apportées par l'équipe organisatrice sont les suivantes :

A AKONOLINGA (Menguemessi)

- M. MESSANGA SI Albert observe que la riziculture a été pratiquée ici par le passé notamment dans le cadre du projet de développement de la riziculture pluvial, mais faute d'accompagnement les jeunes se sont désintéressés.
- Question : M. ESSINDI SI René à la suite du précédent intervenant a souhaité ainsi savoir nonobstant la non prise en compte du site d'Akonolinga, si la riziculture peut encore être promue dans la localité ?
- Réponse : Vous faites bien de mentionner ce projet de la coopération technique japonaise. Le présent projet va d'ailleurs en droite ligne avec celui-là, puisqu'il vise à améliorer les pistes agricoles (faciliter l'évacuation des produits agricoles dont le riz au premier chef). Il ne nous reste plus qu'à transmettre cette doléance des populations à la JICA qui jugera de concert avec le MINADER de ce qu'il convient de faire.
- M. ESSINDI rajoute que nous disposons des terres et que les quelques expériences du passé nous laissent penser qu'une telle activité aura des résultats positifs dans la localité. Nous serons ravis de la laisser comme héritage à nos progénitures.
- Question : M. EVINA BEKOLO a souhaité savoir à quand le début des travaux ?
- Réponse : Les protocoles et procédures à mener avant l'entame des travaux restent encore très longs avant le début du projet. En effet, après la validation des rapports par le Ministère de l'environnement, les procédures administratives entre le gouvernement du Cameroun (MINADER) et le gouvernement japonais suivront. L'on ne saurait donc vous donner l'horizon exact du début des travaux.

A OBALA (Nkol-Edouma)

- **Question :** M. AWONO NOAH a souhaité quand est-ce-que les travaux vont démarrer ?
- **Réponse :** Il est vrai que les études techniques sont sur le point de s'achever mais, procédures à mener avant l'entame des travaux restent encore très longues. Après la validation des rapports par le Ministère en charge de l'environnement, les procédures se poursuivront entre le Gouvernement du Cameroun (MINADER) et le Gouvernement japonais. L'on ne saurait donc vous préciser l'horizon temporel du démarrage des travaux. Le moins qu'on puisse vous dire c'est qu'il faut être patient, toutes ces formalités pourront prendre jusqu'à trois (03) ans.

- **Question :** La préoccupation majeure exprimée par la majeure partie des populations est relative aux indemnités. L'assemblée a souhaité être édifiée davantage sur le sujet.
- **Réponse :** M. NTOM NSI Denis (DD/MINEPDED/LEKIE) a bien voulu édifier les populations sur ce sujet. Après le travail du Consultant JURILEX, la zone du projet sera déclarée d'utilité publique (DUP) afin de permettre au Préfet de la Lékié de signer un arrêté relatif à la mise sur pied de la commission de constat et d'évaluation (CCE). La CCE est donc cette commission qui se chargera d'actualiser le PAR réalisé par le Consultant. Il faut dire que le travail fait par le Consultant servira de document de base à la CCE afin d'aller en droite ligne avec les exigences du bailleur de fonds (JICA). Les populations n'ont donc pas à s'inquiéter, la transparence resta le souci majeur dans ce genre de travail.

- **Question :** M. MEDJANGA Jean a souhaité savoir si les populations seront informées de la suite du processus (les autres échéances avenir) ?
- **Réponse :** Chaque fois que le besoin se fera sentir l'on reviendra vers vous et c'est une obligation légale de toujours notifier les populations à l'avance. Le projet visant à améliorer in fine les conditions de vie des populations, la JICA accorde un prix au principe de la participation du public.

CONCLUSION

À la sortie des ateliers de restitution relative à l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du «Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon – Région du Centre» qui se sont tenus les 16 et 20 décembre 2016 dans la Région du Centre (Chefferie de Menguemessi et Nkol-Edouma respectivement), la satisfaction des populations est grande et les attentes sont nombreuses. Les préoccupations abordées par les populations étaient davantage qualitatives, ce qui témoigne de la maîtrise qu'elles ont du projet. A Akonolinga (Menguemessi) les populations souhaitent vivement qu'un agropôle rizicole y soit implanté. Tandis qu'à Obala (Nkol-Edouma), l'on a hâte de voir le projet commencé.

Par ailleurs, les populations ont tenu à remercier la JICA pour la forte participation du public observée dans le cadre de cette étude. Toutefois, l'on regrette un peu les longues procédures à observer encore avant le démarrage des travaux.

PHOTOS : Atelier de restitution (1)

I- Séance de restitution à Obaia



L'intervention du Représentant du Consultant



Lecture attentive de la note de synthèse du rapport l'EIES des consultations



La foule attentive à la restitution du rapport faite par le Représentant du Consultant



Signature du PV de restitution par sa Majesté le Chef de Groupement d'Obaia

PHOTOS : Atelier de restitution (2)

II- Séance de restitution à Menguemasi



L'intervention du Représentant du Consultant



Explication de la note de synthèse du rapport de l'EIES par le Représentant du Consultant



La foule attentive à la restitution du rapport faite par le Représentant du Consultant



Signature du PV par le Représentant du Chef

A-254



ANNEXES

PROCES-VERBAUX DES SEANCES DE RESTITUTIONS ET LISTES DE PRESENCE

- 1.1 PV DE LA RESTITUTION + LISTE DE PRESENCE A OBALA
- 1.2 PV DE LA RESTITUTION + LISTE DE PRESENCE A MENGUEMESSI

1.1 PV DE LA RESTITUTION + LISTE DE PRESENCE A OBALA



RURAL INFRASTRUCTURE IMPROVEMENT PROJECT IN CAMEROON

RESTITUTION DE L'EIES DE LA REGION DU CENTRE

Objet	Rencontre des parties prenantes pour la restitution du « rural infrastructure improvement Project in Cameroon » : Région du Centre
Organisateur	Organisée sur l'initiative du partenaire financier et technique (JICA), en coopération avec l'Équipe de l'étude préparatoire et le Consultant (Jurilex International)
Date	20 / 12 / 2016
Lieu	OBALA (Nkol-Edouma)
Participants	Côté organisateurs : le Consultant Jurilex International représenté par : - ZAMBOU Djibril - ATEBA Félix le DD MINEPDED Lékié Côté participants : le Chef du village, les notables et les populations Nombre de participants : 41
Échanges	- Mot de bienvenu de l'autorité traditionnelle - Présentation succincte du rapport : PGES et PAR - Phases de questions / réponses Principales opinions, questions et réponses
	Le mardi 20 décembre 2016, dans l'enceinte de la Chefferie du groupement au village Nkolédouma, à partir de 11h 20 min, s'est tenue une rencontre entre les experts du Cabinets JURILEX et les populations du village Nkol-Edouma et ses environs. Il importe de noter que l'équipe du Consultant était accompagnée du Délégué Départemental en charge de l'environnement. Cette rencontre tenait lieu d'atelier de restitution de l'EIES du « rural infrastructure improvement Project in Cameroon » : Région du Centre. Ouverture de l'atelier par l'autorité traditionnelle Sa Majesté M. ONANA NOAH François Xavier, Chef du village de Nkol-Edouma, prend la parole alors qu'il est 11 h 20 min. Il remercie les populations du village Nkol-Edouma et de ses environs qui ont bien voulu répondre à cette invitation. Il souhaite la bienvenue à l'équipe organisatrice, reprend succinctement son propos en langue locale avant de déclarer les travaux ouverts.

Présentation succincte du rapport

Le Consultant a mis tout d'abord à la disposition de chaque participant une note de synthèse afin de faciliter la compréhension. M. ATEBA Félix, Représentant du Cabinet JURILEX, va introduire l'équipe organisatrice en langue locale avant de céder la place à son collègue Djibril ZAMBOU pour la suite de la présentation. Dans son propos il a passé en revue le rapport d'EIES en accordant une place de choix au Plan de Gestion Environnemental et Social et au Plan d'Action et de Réinstallation. Il rappelle ainsi les étapes qui ont marqué la réalisation de l'étude à l'instar des consultations publiques et les enquêtes de terrain, période où le Consultant a rencontré les populations. Le PGES sera mis en œuvre lors de la réalisation du projet. Par ailleurs, seul le site d'Obala sera pris en compte dans la prochaine phase du projet (ce qui a valu une salve d'applaudissement). Il importe de noter que, ce choix d'écoulement des résultats des différentes études menées par la JICA, qui visaient justement à circonscrire les zones de projet. C'est dire que les populations d'Obala ne sont pas plus camerounaises que celles des sites qui n'auront pas la chance de suivre le processus. L'on ne doit donc pas y voir l'immixtion d'une quelconque autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, Maire ...). S'agissant du PAR deux (02) descentes de terrain ont eu lieu dans le cadre de cette étude, afin d'identifier les populations susceptibles d'être affectées par le projet. Les PAPs identifiées seront indemnisées avant le début des travaux. A ce niveau il faut noter que le barème qui sera appliqué va au-delà des exigences légales au Cameroun. Il s'agit d'un standard international exigé par la JICA, actualisation des biens perdus par les PAPs (qui conduit à une réévaluation du prix des cultures de 41,4%). Par ailleurs tous ceux qui auraient occupé nouvellement la zone d'emprise du projet après la date limite (25/10/2016) ne seront pas pris en compte. Cet exposé a été repris en langue locale par Sa Majesté M. ONANA François Xavier, afin de faciliter la compréhension et l'adhésion de toutes les populations.

Questions/Réponses :

- **Question :** M. AWONO NOAH a souhaité quand est-ce que les travaux vont démarrer ?
- **Réponse :** Il est vrai que les études techniques sont sur le point de s'achever mais, les procédures à mener avant l'entame des travaux restent encore très longues. Après la validation des rapports par le Ministère en charge de l'environnement, les procédures se poursuivront entre le Gouvernement du Cameroun (MINADER) et le Gouvernement japonais. L'on ne saurait donc vous préciser l'horizon temporel du démarrage des travaux. Le moins qu'on puisse vous dire c'est qu'il faut être patient.
- **Question :** La préoccupation majeure exprimée par la majeure partie des populations est relative aux indemnisations. L'assemblée a souhaité être édifiée davantage sur le sujet.
- **Réponse :** M. NTOM NSI Denis (DD/MINEPDED/LEKIE) a bien voulu édifier les populations sur ce sujet. Après le travail du Consultant JURILEX, la zone du projet sera déclarée d'utilité publique (DUP) afin de permettre au Préfet de la Lékié de signer un arrêté relatif à la mise sur pied de la commission de constat et d'évaluation (CCE). La CCE est cette commission qui se chargera d'actualiser le PAR réalisé par le Consultant. Il faut dire que le travail fait par le Consultant servira de document de base à la CCE afin d'aller en droite ligne avec les exigences du bailleur de fonds (JICA). Les populations n'ont donc pas à s'inquiéter, la transparence reste le souci majeur dans ce genre de travail.
- **Question :** M. MEDJANGA Jean a souhaité savoir si les populations seront informées de la suite du processus (les autres échéances avenir) ?
- **Réponse :** Chaque fois que le besoin se fera sentir l'on reviendra vers vous et c'est une obligation légale de toujours notifier les populations à l'avance. Le projet visant à améliorer *in fine*

les conditions de vie des populations, la JICA accorde un prix au principe de la participation du public.

Clôture des travaux

La rencontre s'est achevée sur une note de très grande satisfaction des participants qui ont hâte de voir le projet commencer. Ceci a cédé la place aux agapes prévues pour la circonstance.



RESTITUTION PARTIELLE DU RAPPORT DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU Projet intitulé «RURAL INFRASTRUCTURE IMPROVEMENT IN CAMEROON» REGION DU CENTRE

LISTE DE PRESENCE

Village: *NKOLE DOUMA*

Date: *20/12/2016*

N°	NOM ET PRENOM	VILLAGE/STRUCTURE	QUALITE	SIGNATURE	CONTACT
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					
17.					
18.					
19.					
20.					
21.					
22.					
23.					
24.					
25.					
26.					
27.					
28.					
29.					
30.					
31.					
32.					
33.					
34.					



RESTITUTION PARTIELLE DU RAPPORT DE L'ETUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU Projet intitulé «RURAL
INFRASTRUCTURE IMPROVEMENT IN CAMEROON»
REGION DU CENTRE

LISTE DE PRESENCE

Village: *NKOLÉ BOUMA*

Date: *Le 12/12/16*

N°	NOM ET PRENOM	VILLAGE/STRUCTURE	QUALITE	SIGNATURE	CONTACT
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					
17.					
18.					
19.					
20.					
21.					
22.					
23.					
24.					
25.					
26.					
27.					
28.					
29.					
30.					
31.					
32.					
33.					
34.					

1.1 PV DE LA RESTITUTION + LISTE DE PRESENCE A MENGUEMESSI



**RURAL INFRASTRUCTURE IMPROVEMENT PROJECT IN
CAMEROON**

RESTITUTION DE L'EIES DE LA REGION DU CENTRE

Objet	Rencontre des parties prenantes pour la restitution du « rural infrastructure improvement Project in Cameroon » : Région du Centre
Organisateur	Organisée sur l'initiative du partenaire financier et technique (JICA), en coopération avec l'Équipe de l'étude préparatoire et le Consultant (Jurilex International)
Date	16 / 12 / 2016
Lieu	Akonolinga (Menguemessi)
Participants	Côté organisateurs : le Consultant Jurilex International représenté par - ZAMBOU Djibril - ATEBA Félix Côté participants : le Chef du village, les notables et les populations Nombre de participants : 21
Echanges	- Mot de bienvenu de l'autorité traditionnelle - Présentation succincte du rapport : PGES et PAR - Phases de questions / réponses Principales opinions, questions et réponses
	Le vendredi 16 décembre 2016, dans l'enceinte de la Chefferie du village Menguemessi, à partir de 13h 05 min, s'est tenue une rencontre entre les experts du Cabinets JURILEX et les populations du village Menguemessi et ses environs. Cette rencontre tenait lieu d'atelier de restitution de l'EIES du « rural infrastructure improvement Project in Cameroon » : Région du Centre. Ouverture de l'atelier par l'autorité traditionnelle M. EMVOUTOU ETEME, Représentant de sa Majesté Chef du village de Menguemessi, prend la parole alors qu'il est 13 h 05 min pour souhaiter la bienvenue à l'équipe organisatrice. Il précise que le Chef a bien voulu prendre part à ces travaux, mais empêché, c'est à lui que revient la charge de présider les travaux. Il remercie ainsi les populations qui ont bien voulu prendre part à cette rencontre. Il félicite une fois de plus le Consultant pour avoir toujours associé les populations riveraines avant d'ouvrir la séance de travail.

Présentation succincte du rapport

Le Consultant a mis tout d'abord à la disposition de chaque participant une note de synthèse afin de faciliter la compréhension. M. ATEBA Félix, Représentant du Cabinet JURILEX, a présenté de manière succincte le rapport d'EIES en accordant un point d'honneur au Plan de Gestion Environnemental et Social et au Plan d'Action et de Réinstallation. Il rappelle les étapes qui ont marqué la réalisation de l'étude notamment les consultations publiques et les enquêtes de terrain, période où le Consultant a rencontré les populations. Le PGES sera mis en œuvre lors de la réalisation du projet. Par ailleurs, seul le site d'Obala sera pris en compte dans la prochaine phase du projet. Il importe de noter que ce choix découle des résultats des différentes études menées par la JICA, qui visaient justement à circonscrire les zones de projet. L'on ne doit donc pas y voir l'immixtion d'une quelconque autorité administrative (Sous-préfet, Maire ...). Toutefois, l'EIES étant déjà réalisée, cela constitue un acquis pour le promoteur (MINADER). Cette étude pourra éventuellement être capitalisée pour la levée des fonds auprès des bailleurs afin que cet axe soit réhabilité.

Questions/Réponses :


Durant cette phase, il s'est agi davantage de plaidoirie étant donné certaines élites et autorités locales ont commencé à réhabiliter certaines routes dans la zone de projet. De plus le choix du site d'Obala a considérablement réduit l'engouement que les uns et les autres vouaient au projet (réhabilitation de la route).

- **M. MESSANGA SI Albert** observe que la riziculture a été pratiquée ici par le passé notamment dans le cadre du projet de développement de la riziculture pluvial, mais faute d'accompagnement les jeunes se sont désintéressés.
- **Question : M. ESSINDI SI René** à la suite du précédent intervenant a souhaité ainsi savoir nonobstant la non prise en compte du site d'Akonolinga, si la riziculture peut encore être promue ici ?
- **Réponse :** Vous faites bien de mentionner ce projet de la coopération technique japonaise. Le présent projet va d'ailleurs en droite ligne avec celui-là, puisqu'il vise à améliorer les pistes agricoles (faciliter l'évacuation des produits agricoles dont le riz au premier chef). Il ne nous reste plus qu'à transmettre cette doléance des populations à la JICA qui jugera de concert avec le MINADER de ce qu'il convient de faire.
- **M. ESSINDI** rajoute que nous disposons des terres et que les quelques expériences du passé nous laissent penser qu'une telle activité aura des résultats positifs dans la localité. Nous serons ravis de la laisser comme héritage à nos progénitures.
- **Question : M. EVINA BEKOLO** a souhaité tout de même savoir à quand le début des travaux ?
- **Réponse :** Les protocoles et procédures à mener avant l'entame des travaux restent encore très longs avant le début du projet. En effet, après la validation des rapports par le Ministère de l'environnement, les procédures administratives entre le gouvernement du Cameroun (MINADER) et le gouvernement japonais suivront. L'on ne saurait donc vous donner l'horizon exact du début des travaux.


Clôture des travaux

La rencontre s'est achevée aux encablures de 15h 30 min. Les populations ont remercié la JICA pour la franchise et souhaitent vivement qu'en dépit de la réalisation du projet qu'un agropôle rizicole soit implanté dans cette localité. Ceci a cédait la place au rafraîchissement prévu pour la circonstance.

SIGNATURE DU REPRESENTANT DES POPULATIONS

Emvoutou Etienne


SIGNATURE DU REPRESENTANT DU PROMOTEUR

P.O
DJIBRI ZAMBOU




RESTITUTION PARTIELLE DU RAPPORT DE L'ETUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU Projet intitulé «RURAL
INFRASTRUCTURE IMPROVEMENT IN CAMEROON»
REGION DU CENTRE

AKONLINGA
(MENGUEMESI)

LISTE DE PRESENCE

16/12/2016

N°	NOM ET PRENOM	VILLAGE/STRUCTURE	QUALITE	SIGNATURE	CONTACT
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					
17.					
18.					
19.					
20.					
21.					
22.					
23.					
24.					
25.					
26.					
27.					

Minutes of stakeholder meeting: Southern Region



Restitution de l'EIES du «Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon – Région du Sud»

JICA

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CONTEXTE	3
OBJECTIFS DES ATELIERS DE RESTITUTIONS	5
STRUCTURATION DU RAPPORT DE RESTITUTION	5
CHAPITRE I : APPROCHE METHODOLOGIQUE	6
1.1. DIFFUSION DE L'EVENEMENT	6
1.2. ORGANISATIONS DES ATELIERS	6
1.3. RECUEIL DES AVIS ET OBSERVATIONS	6
CHAPITRE II : PARTICIPATION AUX ATELIERS DE RESTITUTIONS	7
2.1. PRESENTATION GENERALE DE LA PARTICIPATION	7
2.2. TYPOLOGIE DES PARTICIPANTS	7
CHAPITRE III : PRESENTATION GENERALE DES OBSERVATIONS ET IDENTIFICATION DES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS	8
3.1. IDENTIFICATION DES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS	8
A Biwong-Bulu (Nkolbityé)	8
A Ngoulemakong (Enamengal)	8
CONCLUSION	10
ANNEXES	13

INTRODUCTION

CONTEXTE

Les ateliers de restitution relative à l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du «Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon – Région du Sud» se sont tenus les 07 et 09 décembre 2016 dans la Région du Sud (Chefferie de Nkolbityé et Enamengal respectivement). Ces ateliers ont été organisés par le Consultant JURILEX en collaboration avec les responsables de la Direction des Etudes, des Programmes et de la Coopération (DEPC) du MINADER et ceux du MINEPDED, à la demande du Partenaire Technique et Financier du projet, la JICA. En effet, selon les exigences légales de l'agence japonaise, toute EIES indépendamment de son caractère sommaire ou détaillé doit être restituée aux parties prenantes (populations riveraines de la zone de projet). Il importe de noter que s'agissant des procédures camerounaises, seules les EIES détaillées font l'objet d'une audience publique (réunion destinée à faire la publicité de l'étude, à enregistrer les oppositions éventuelles et à permettre aux populations de se prononcer sur les conclusions de l'étude).

Ainsi, la tenue de ces ateliers de restitution témoigne de la volonté du Gouvernement Camerounais (à travers le MINADER) de respecter et faire respecter ses lois et règlements mais surtout, les accords internationaux librement ratifiés par le Cameroun.

En effet, au plan international, le Cameroun est signataire de plusieurs accords multilatéraux en matière d'environnement. Cet état de fait lui prescrit certaines obligations vis-à-vis de ses partenaires au développement à l'instar de la JICA. En particulier, il est tenu de se soumettre, en ce qui concerne la participation du public, aux prescriptions internationales en la matière, et notamment les grands principes de la politique de diffusion des bailleurs internationaux (Banque Mondiale, JICA ...) qui astreignent le promoteur de :

- Identifier les parties prenantes primaires et secondaires du projet ;
- Identifier les facteurs socioculturels qui pourraient influencer le processus de consultation ;
- Consulter toutes les catégories d'individus et de classes d'individus ;
- Choisir un large éventail d'intérêts et d'opinions, en accordant une attention particulière aux femmes, aux groupes les plus démunis et aux groupes les plus vulnérables ;
- Planifier à l'avance afin de s'assurer que le temps nécessaire et les ressources soient disponibles ;
- Définir les paramètres, les buts et les résultats attendus des ateliers de restitution ;
- Employer des facilitateurs formés ;
- S'assurer que les participants ont accès aux résultats des ateliers ;
- Préparer une réponse aux inquiétudes exprimées (si applicable) ;
- S'assurer que les résultats des ateliers sont reflétés dans les documents produits.

Au plan national, la Constitution de janvier 1996 stipule que tout citoyen a droit à un environnement sain. La loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement au Cameroun prescrit en son article 17 la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement préalablement au démarrage des travaux. La même loi stipule que la gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles au Cameroun doit obéir à

un certain nombre de principes fondamentaux, parmi lesquels le principe de participation qui dispose que :

- Chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses ;
- Chaque citoyen a le devoir de veiller à la sauvegarde de l'environnement et de contribuer à la protection de celui-ci ;
- Les personnes publiques et privées doivent, dans toutes leurs activités, se conformer aux mêmes exigences ;
- Les décisions concernant l'environnement doivent être prises après concertation avec les secteurs d'activité ou les groupes concernés, après débat public lorsqu'elles ont une portée générale.

De plus, cette loi dispose en son article 72 que «la participation des populations à la gestion de l'environnement doit être encouragée, notamment à travers :

- Le libre accès à l'information environnementale, sous réserve des impératifs de défense nationale et de sécurité de l'Etat ;
- Des mécanismes consultatifs permettant de recueillir l'opinion et l'apport des populations ;
- La représentation des populations au sein des organes consultatifs en matière d'environnement ;
- La production de l'information environnementale ;
- La sensibilisation, la formation, la recherche et l'éducation environnementale.

Sur le plan réglementaire, la participation des populations à la prise de décisions concernant les aspects environnementaux des projets est consacrée par le Décret n° 2013/0171 du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental qui précise en son article 20 (1) que «la réalisation de l'EIES ou l'EES doit être faite avec la participation des populations concernées à travers des consultations et des audiences publiques, afin de recueillir les avis des populations sur le projet».

Dans le cadre de ce projet, des consultations publiques ont été organisées lors de la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social par le bureau d'études JURILEX International. Elles ont consisté à l'organisation des rencontres individuelles auprès des autorités administratives (Sous-préfets de Biwong-Bulu et Ngoulemakong), des délégués départementaux de la Mvila concernés par le projet (DD/MINEPDED, DD/MINADER, DD/MINFOF et DD/MINTP) et la tenue effective de deux (02) réunions collectives : une à Nkolbityé pour l'axe Nkolbityé-Nkoétyé (02/10/2016) et une à Enamengal pour l'axe Ngoulemakong - Biwong Bané (03/10/2016). Ces consultations publiques ont regroupé 43 personnes (13 à Enamengal et 30 à Nkolbityé) et ont permis à l'équipe du Consultant d'informer les parties prenantes sur le projet, afin de recueillir leurs avis, leurs préoccupations et leurs craintes ; compléter l'identification des impacts sur l'environnement et envisager avec ces parties, les mesures environnementales nécessaires.

La restitution de cette étude représente donc une opération de vérification de la conformité des informations contenues dans le Rapport de l'EIES notamment le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et le résultat des enquêtes relatives au Plan d'Action et de Réinstallation (PAR). De ce point de vue, elle s'inscrit dans la recherche de la transparence et de la participation des populations à la gestion de leur environnement. Ceci

traduit également le souci de la JICA et du MINADER de permettre aux populations de participer aux prises de décision pouvant influencer le cours de leur vie. C'est donc l'occasion de rappeler que l'EIES qui fait l'objet de la restitution s'inscrivait dans le cadre de l'Etude Préparatoire commandée par la JICA depuis février 2016. Il s'agit d'une étude qui visait à définir l'étendue du projet, chiffrer les coûts, proposer des méthodes de la mise en œuvre et des stratégies de gestion et de maintenance tout en respectant des considérations environnementales et sociales précises.

Ainsi, le résultat phare que l'on peut dégager à ce jour de l'étude préparatoire qui tire à sa fin est la circonscription de l'étendue du projet. En effet, les sites concernés par l'étude étaient Biwong-Bulu (axe Nkobityé-Nkoétyé et Ngoulemakong (axe Ngoulemakong-Enamengal) et seul, l'axe Nkobityé-Nkoétyé a été retenu et sera réalisé lors de la mise en œuvre du projet.

OBJECTIFS DES ATELIERS DE RESTITUTIONS

A la lumière de ce qui précède notamment, des exigences du partenaire technique et financier du projet (JICA), la présente restitution vise à faire la publicité de l'étude et à permettre aux populations de se prononcer sur les conclusions de l'étude.

De manière spécifique, ils visent à :

- améliorer la compréhension du projet par les différentes parties prenantes ;
- permettre à la population de se mettre au courant des impacts environnementaux du projet et des mesures prévues pour les atténuer ou les compenser ;
- sensibiliser les populations sur les tenants et les aboutissants du projet notamment, en matière d'indemnisation, en leur précisant notamment la date limite des revendications prévues le 25 octobre 2016 ;
- et expliquer que le principe d'indemnisation compensation sera basé sur le taux d'actualisation pour l'évaluation des montants des biens ;
- expliquer le principe d'indemnisation, dont le taux d'actualisation pour l'évaluation du prix des biens dans une économie est tributaire du taux d'inflation. A l'exemple du taux d'inflation (i) de l'année 2015 au Cameroun soit $i = 2,7\%$ (source Institut nationale de la statistique) ;
- recueillir les avis, observations et autres mémoires du public.

L'attente de ces objectifs nécessite par conséquent la participation massive et active des populations des localités concernées par le projet.

STRUCTURATION DU RAPPORT DE RESTITUTION

Le présent rapport s'articule autour de trois (03) chapitres auxquels il faut adjoindre la présente partie introductive et la conclusion générale.

- La méthodologie (chapitre I) passe en revue l'approche développée dans le cadre de la préparation ;
- La participation (chapitre II) fait une analyse de la participation ;
- La présentation générale des observations (chapitre III) est relative à l'identification des préoccupations et la synthèse des réactions des représentants du promoteur.

Le rapport est complété par des annexes.

CHAPITRE I : APPROCHE METHODOLOGIQUE

Au regard des objectifs assignés aux ateliers de restitutions, le principal résultat attendu est la participation effective des populations des localités concernées par le projet. Pour atteindre ce résultat, il importe que :

- les populations soient suffisamment sensibilisées sur les différents enjeux du projet et sur l'opportunité de prendre part aux ateliers notamment, dans la localité qui ne sera plus pris en compte dans la suite du processus
- les populations riveraines participent activement à ces ateliers de restitutions.

1.1. DIFFUSION DE L'EVENEMENT

La diffusion de l'information s'est faite à travers la transmission auprès des autorités administratives départementales, des lettres d'information et des dossiers de restitution sur lesquels étaient précisés les dates de tenues des dites restitutions. Pour atteindre la cible (populations des localités du projet), le Consultant a tenu à organiser les ateliers dans les chefferies qui avaient abritées les consultations publiques (Nkolbityé et Enamengal). A cet effet, le Consultant JURILEX a rencontré préalablement les autorités administratives des zones concernées par le projet. Il s'agit des Sous-préfets et Maires des Arrondissements de Biwong-Bulu (02/12/2016) et Ngoulemakong (01/12/2016) ; et des Délégués Départementaux du MINADER et du MINEPDED (01/12/2016). Ces rencontres avaient pour but de :

- Informer et solliciter les facilitations nécessaires pour la tenue des ateliers ;
- Consolider les programmes des ateliers avec les autorités ;
- Solliciter des Sous-préfets des lettres d'introduction et de communication auprès des communautés concernées ;
- Prendre contact avec les autorités traditionnelles des sites d'accueil des ateliers ;
- Et préciser aux populations la date limite des revendications prévues le 25 octobre 2016.

C'est donc suite à ces rencontres que les dates du Mercredi 07 décembre et vendredi 09 décembre 2016 ont été retenues de concert respectivement pour Nkolbityé et Enamengal.

1.2 ORGANISATIONS DES ATELIERS

Une fois les dates des ateliers arrêtées, le Consultant a préparé les documents de travail. Il s'agit principalement de :

- trois (03) copies du rapport de l'étude d'impact environnemental et social ;
- une soixantaine des notes de synthèse du rapport ;
- fiches de participation

1.3 RECUEIL DES AVIS ET OBSERVATIONS

Les notes de synthèses ont été distribuées à chaque participant préalablement à l'ouverture de l'atelier. De plus chaque participant était libre durant la session de travail de venir consulter les rapports et demander des éclaircissements.

CHAPITRE II : PARTICIPATION AUX ATELIERS DE RESTITUTIONS

2.1 PRESENTATION GENERALE DE LA PARTICIPATION

Les ateliers de restitution de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du « Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon – Région du Sud » ont connu la participation globale de cinquante-six (56) personnes soit trente-neuf (39) à Nkolbityé et dix-sept (17) à Enamengal.

2.2 TYPOLOGIE DES PARTICIPANTS

Les autorités traditionnelles des villages riverains de la zone du projet Nkolbityé et Nkoétyé (Biwong-Bulu); Enamengal I & II, Mbeka'a I et Oveng Otolo'o (Ngoulemakong) ont bien répondu présent à l'appel de la hiérarchie (Sous-préfets). Elles ont quasiment toutes pris part aux travaux des ateliers de restitutions.

La liste de ces autorités traditionnelles rencontrées est présentée dans le tableau ci-dessous :

N°	DIGNITAIRES	VILLAGE	TITRE
01	Sa Majesté AKONO BEME Didier	01	Chef de 2 ^{ème} degré et du Groupement MbitBekon
	M. EFANGON Ferdinand	02	CHEFFERIE DE NKOLOBITYE (BIWONG-BULU) Notables des villages Nkoétyé / Nkolbityé
	M. MBOM Claude	03	
	M. ELEME Menouga	04	
	M. ONGOLO Josué	05	
	M. MVOM Jean Luc	06	
	M. AKO'O Victor	07	
02	Sa Majesté TSALLA AMOUGOU Théodore	01	Chef de 2 ^{ème} degré et du Groupement Bane Ouest
	Sa Majesté OTTOU MBARGA Roger	02	Chef de 3 ^{ème} degré du village Enamengal II
	Sa Majesté Effa Ambroise	03	Chef de 3 ^{ème} degré du village Mbeka'a I
	Sa Majesté AMOUGOU OWONO Sylvestre	04	Chef de 3 ^{ème} degré du village OvengOtolo'o
	M. AMOUGOU NDENGUE Lazare	05	Notable du village Oveng Otolo'o
	M. AMOUGOU Marie Joseph	06	Notable du village Otolo'o

Plus généralement les populations de ces villages composées des acteurs fortement investis dans les activités agraires ont massivement pris part aux ateliers. Le niveau de participation aux ateliers de restitutions est exprimé dans le tableau suivant :

ARRONDISSEMENT	DATE & HEURE	LIEU DE REUNION	VILLAGE CONCERNES	NIVEAU DE PARTICIPATION		
				H	F	T
BIWONG BULU	07/12/2016 à 13h	Chefferies	Nkolbityé	30	9	39
NGOULEMAKONG	09/12/2016 à 12h		Enamengal	16	1	17
TOTAL				46	10	56

Exception faite des deux (02) représentants du Consultant JURILEX, tous les participants sont des autochtones ressortissants des localités concernées. Ils ont tenu à prendre part massivement à ces travaux pour témoigner de l'intérêt fort qu'ils vouent à ce projet.

CHAPITRE III : PRESENTATION GENERALE DES OBSERVATIONS ET IDENTIFICATION DES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS

3.1 IDENTIFICATION DES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS

Toutes les autorités administratives décentralisées et déconcentrées n'ont pas été présentes aux ateliers de restitution. Celles-ci ont estimé que leurs avis avaient été recueillis lors des consultations publiques et qu'elles prenaient juste note de la tenue de ces ateliers. Elles ont précisé que le rapport de restitution ne doit être soumis qu'au MINADER qui est le premier concerné par ce projet. Les observations exprimées par les participants lors des ateliers de restitutions font ressortir un certain nombre de préoccupations qui portent globalement sur les attentes / souhaits des populations. Les préoccupations majeures et les réponses qui ont été apportées par l'équipe organisatrice sont les suivantes :

A Biwong-Bulu (Nkolbityé)

- Question 1 : M. ZO'O Roger Georges a souhaité savoir quand est-ce que les travaux vont démarrer ?
- Réponse 1 : les protocoles et procédures à mener avant l'entame des travaux restent encore très longs pour que le projet débute. Après validation des rapports par le Ministère de l'environnement, des missions de contrôle de la partie japonaise suivront, puis, une convention devra être signée entre le gouvernement du Cameroun (MINADER) et le gouvernement japonais. L'on ne saurait donc vous donner l'horizon exact du début des travaux.
- Question 2 : M. MBANG Claude, Notable, pose le problème des équipes qui viennent travailler dans le village ; à l'instar d'une équipe qui a garé devant sa porte la semaine dernière. Cette équipe a pris des photos de sa concession, ainsi que les alentours. Il voudrait savoir dans quel projet cette équipe travaille ?
- Réponse 2 : L'on ne saurait affirmer ici quoi que ce soit sur le projet pour lequel cette équipe travaille. Il existe une multitude de projets financés par divers organismes internationaux ou nationaux dans presque tous les secteurs ministériels. Nous vous recommandons de toujours leur poser des questions quand elles arrivent vers vous. Les questions du genre : qui êtes-vous ? D'où venez-vous ? Vous travaillez dans quel projet ? Le chef est-il au courant de votre visite ? Il est même nécessaire que vous écriviez leurs réponses et surtout retenir leur adresse. Ceci pour que, vous-même, vous soyez informé et surtout pour prévenir d'éventuels problèmes ou désagréments.
- Dans la même optique, Sa Majesté AKONO BEME Didier, Chef du Groupement et Chef du village, répond ainsi : « Nous en tant que chefs des villages nous sommes des auxiliaires d'administration et représentants de l'autorité camerounaise. Quand une équipe arrive ici, il faut qu'elle se fasse connaître comme l'équipe de JURILEX ici présente. Elle est arrivée la semaine dernière a laissé une lettre avec un document expliquant les raisons de leur visite avec à l'appui une carte de visite. Et en tant que chef je tiens les habitants de mon village informé du projet ».

A Ngoulemakong (Enamengal)

Question 1 : M. EFFA Antoine a souhaité savoir ce qu'est une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Réponse 1 : l'EIES est un examen qui permet au promoteur d'un projet de déterminer les impacts (positifs ou négatifs) que son projet est susceptible d'avoir sur l'environnement tant physique (eau, sols, air, etc.), biologique (flore et faune), que social (emplois, santé, cadre de vie, populations riveraines, etc.). C'est d'ailleurs pour cette raison que nous étions venus ici précédemment pour vous informer du projet, recueillir vos avis, doléances et recommandations dans le cadre des consultations publiques.

Question 2 : Sa Majesté TSALLA AMOUGOU Théodore, Chef du groupement Bane-Ouest, demande si les populations qui longent la route Ngoulemakong-Biwong-Bane peuvent encore espérer quelque chose de ce projet ?

Réponse 2 : Il importe tout d'abord de rappeler que l'EIES a été menée à la demande de la JICA et rentre dans le cadre de l'étude préparatoire qui vise à bien circonscrire les différentes zones d'études. S'il est vrai que cet axe n'est pas intégré dans la prochaine phase du projet, tout espoir ne saurait être perdu. En effet, l'EIES qui vient d'être réalisée constitue déjà un acquis pour le MINADER. De ce fait elle pourra éventuellement être utilisée pour la levée des fonds même chez d'autres bailleurs internationaux.

Sa Majesté TSALLA AMOUGOU Théodore encore fait la plaidoirie suivante : Espérer, toujours espérer, c'est ce que nous faisons depuis. Moi-même quand je démarre ma voiture pour faire un aller et retour rien qu'ici à Ngoulemakong, j'ai des courbatures pendant au moins trois jours. Bien que les études ne fussent pas encore achevées, pour nous ce projet était déjà un acquis. Maintenant c'est triste et malheureux pour nous.

Réaction : Votre Majesté, nous comprenons votre sentiment, qui est très logique. Nous même nous nous sommes sentis très mal à l'idée de venir vous annoncer cette nouvelle. Retenons tout de même que la JICA prend très au sérieux la situation des populations locales et accorde un prix à la restitution de ce qui a été fait. Le fait que nous soyons revenus constitue une marque d'attention que l'on ne voit pas très souvent.

Question 3 : Mme TSALLA a souhaité savoir ce qu'il en est de la riziculture désormais ?

Réponse 3 : Il importe de préciser que ce projet de la Coopération japonaise fait suite à celui de développement de la riziculture pluviale lancé en 2011. Nous allons donc transmettre cette doléance des populations de Ngoulemakong à la JICA de voir tout de même l'appui technique être pérennisé dans la riziculture.

Question 4 : M. FOU DA OTTOU a souhaité savoir comment faire face aux rongeurs qui ont dévasté nos plantations de riz (ce sont ces rongeurs qui nous ont découragé dans la riziculture, la récolte serait bonne si on trouve une solution à ce problème)?

Réponse 4 : Nous ne pouvons malheureusement vous prodiguer des conseils face à cette menace des rongeurs. Nous ferons part de cette préoccupation des populations aux experts de la JICA, qui sont les mieux placés pour répondre.

CONCLUSION

À la sortie des ateliers de restitution relative à l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du «Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon – Région du Sud» qui se sont tenu les 07 et 09 décembre 2016 dans la Région du Sud (Chefferie de Nkolbityé et Enamengal respectivement), le bilan est mitigé. Les préoccupations abordées par les populations étaient davantage qualitative, ceci témoigne de la maîtrise qu'elles ont du projet. À Biwong-Bulu (Nkolbityé) la satisfaction est grande et l'on a hâte de voir le projet démarrer. En revanche à Ngoulemakong (Enamengal) la tristesse est perceptible chez les populations qui voyaient déjà en ce projet une panacée au problème de déplacement qui se pose avec acuité dans la localité. À défaut de la route, la pérennisation de l'appui technique dans la riziculture sonore comme le lot de compensation attendu par les populations de Ngoulemakong.

Toutefois, les populations ont tenu à remercier la JICA pour la collaboration étroite (du Consultant) durant le déroulement des études et surtout pour la franchise (ne pas laisser les populations vivre sempiternellement avec les espoirs perdus).

PHOTOS : Atelier de restitution (1)

I- Séance de restitution à Nkolbityé



L'intervention du Représentant du Consultant

Lecture attentive de la note de synthèse du rapport l'EIES



La foule attentive à la restitution du rapport

Signature du PV de restitution par sa Majesté le Chef de Groupement de Nkolbityé

PHOTOS : Atelier de restitution (2)

II- Séance de restitution à Enamengal



L'intervention du Représentant du Consultant

L'intervention de l'épouse du Chef de Groupement de Bane-Ouest



Le Représentant du Consultant avec le Chef de Groupement de Bane-Ouest entouré de ses notables

Signature du PV par le Représentant du Consultant

ANNEXES

PROCES-VERBAUX DES SEANCES DE RESTITUTIONS ET LISTES DE PRESENCE

1.1 PV DE LA RESTITUTION + LISTE DE PRESENCE A Nkolbitye

1.2 PV DE LA RESTITUTION + LISTE DE PRESENCE A ENAMENGAL

1.1 PV DE LA RESTITUTION + LISTE DE PRESENCE A Nkolbitye



**RURAL INFRASTRUCTURE IMPROVEMENT PROJECT IN
CAMEROON**

RESTITUTION DE L'EIES DE LA REGION DU SUD

Objet	Rencontre des parties prenantes pour la restitution du « Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon » : Région du Sud
Organisateur	Organisée sur l'initiative du partenaire financier et technique (JICA), en coopération avec l'Equipe de l'étude préparatoire et le Consultant (Jurilex International)
Date	07 / 12 / 2016
Lieu	BIWONG-BULU (village Nkolbityé)
Participants	Côté organisateurs : le Consultant JURILEX International représenté par - ZAMBOU Djibril - ATEBA Félix Côté participants : le Chef du village, les notables et les populations Nombre de participants : 39
Echanges	- Mot de bienvenu de l'autorité traditionnelle - Présentation succincte du rapport : PGES et PAR - Phases de questions / réponses Principales opinions, questions et réponses
	Le mercredi 07 décembre 2016, dans le foyer du village Nkolbityé, à partir de 12h 55 min, s'est tenue une rencontre entre les experts du Cabinet JURILEX et les populations des villages de Nkolbityé et Nkoétyé. Cette rencontre tenait lieu d'atelier de restitution de l'EIES du « Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon » : Région du Sud. Ouverture de l'atelier par l'autorité traditionnelle Sa Majesté AKONO BEME Didier, Chef du Groupement Mbilebekône et Chef du village Nkolbityé, prend la parole alors qu'il est 12 h 55 min pour souhaiter la bienvenue à l'équipe organisatrice. Il remercie le MINADER et tous ceux qui de près ou de loin ont contribué au choix du site Nkoétyé-Nkolbityé dans le cadre de ce projet. Il félicite une fois de plus le Consultant pour le travail en étroite collaboration avec les autorités locales (administratives et traditionnelles) avant de déclarer ouvert la séance de travail.

Présentation succincte du rapport

Le Consultant a mis tout d'abord à la disposition de chaque participant une note de synthèse afin de faciliter la compréhension. M. ZAMBOU Djibril, Représentant du Cabinet JURILEX, a présenté de manière succincte le rapport d'EIES en accordant un point d'honneur au Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et au Plan d'Action et de Réinstallation (PAR). Il rappelle les étapes qui ont marqué la réalisation de l'étude notamment : les consultations publiques et les enquêtes de terrain, période où le Consultant a rencontré les populations. Le PGES sera mis en œuvre lors de la réalisation du projet. S'agissant du PAR seule les 02 PAPs à savoir M. MBANG Jean Didier et M. MEKA seront les bénéficiaires de l'indemnisation (biens réévalués à 41,4%). Ainsi, toute personne ayant occupé nouvellement les emprises du projet après la date limite (25/10/2016) ne saurait être indemnisée. Il ajoute que dans le cadre du projet, la réhabilitation de l'Axe Nkoétyé-Nkolbityé a été retenue au détriment de celui de Ngoulemakong-Enamengal. Il importe de noter que, ce choix découle des résultats des différentes études menées par la JICA. Il ne faut donc pas y voir l'immixtion d'une quelconque autorité administrative (Préfet, Sous-préfet ou Maire, etc.).

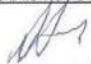
Questions/Réponses :

- **Question :** M. ZO'O Roger Georges a souhaité savoir quand est-ce que les travaux vont démarrer ?
- **Réponse :** Les protocoles et procédures à mener avant l'entame des travaux restent encore assez long pour que le projet débute. Après validation des rapports par le Ministère de l'environnement, une convention devra être signée entre le gouvernement du Cameroun (MINADER) et le gouvernement du Japon. L'on ne saurait donc vous donner l'horizon exact du début des travaux.
Après cette préoccupation de M. ZO'O en relation avec le projet, les autres questions enregistrées étaient d'ordre générale.
On peut ainsi noter :
- **Question :** M. MBANG Claude, Notable, pose le problème des équipes qui viennent travailler dans le village ; à l'instar d'une équipe qui a garé devant sa porte la semaine dernière. Cette équipe a pris des photos de sa concession, ainsi que les alentours. Il voudrait savoir dans quel projet cette équipe travaille ?
- **Réponse :** M. ATEBA Félix, du Cabinet JURILEX, répond en disant que : « Nous ne pouvons affirmer ici quoi que ce soit sur le projet pour lequel cette équipe travaille. Il existe une multitude de projets financés par divers organismes internationaux ou nationaux dans presque tous les secteurs ministériels. Nous vous recommandons de toujours leurs poser des questions quand ils arrivent vers vous. Les questions du genre : *qui êtes-vous ? D'où venez-vous ? Vous travaillez dans quel projet ? Le chef est-il au courant de votre visite ?* Il est même nécessaire que vous écriviez leurs réponses et surtout retenir leur adresse. Ceci pour que, vous-même, vous soyez informé et surtout pour prévenir d'éventuels problèmes ou désagréments »
- Dans la même optique, Sa Majesté AKONO BEME Didier, Chef du Groupement et Chef du village, répond ainsi : « Nous en tant que chefs des villages nous sommes des auxiliaires d'administration et représentants de l'autorité camerounaise. Quand une équipe arrive ici, il faut qu'elle se fasse connaître comme l'équipe de JURILEX ici présente. Elle est arrivée la semaine dernière a laissé une lettre avec un document expliquant les raisons de leur visite avec à l'appui une carte de visite. Et en tant que chef je tiens les habitants de mon village informés du projet ».


Clôture des travaux

La rencontre s'est achevée sur une note de grande satisfaction des participants qui ont hâte de voir le projet commencer. Ceci a cédé la place aux agapes prévues pour la circonstance.

REPRESENTANTS DES POPULATIONS


Akono Berné Didier
Chef de groupement de Mbilekone

REPRESENTANT DU MAITRE D'OUVRAGE


SIBIL ZAMBOU



Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon:
Region du Sud

RESTITUTION DE L'EIES DE LA REGION DU SUD

LISTE DE PRESENCE

DATE: 27/11/2011

BWONG-BWU (Nkolbitzi)

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE/ FONCTION	CONTACT	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				



Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon:
Region du Sud

RESTITUTION DE L'EIES DE LA REGION DU SUD

LISTE DE PRESENCE

DATE : 07.12.2016

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE/ FONCTION	CONTACT	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				

1.1 PV DE LA RESTITUTION + LISTE DE PRESENCE A ENAMENSAL



**RURAL INFRASTRUCTURE IMPROVEMENT PROJECT IN
CAMEROON**

RESTITUTION DE L'EIES DE LA REGION DU SUD

Objet	Rencontre des parties prenantes pour la restitution du « <i>Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon</i> » : Région du Sud
Organisateur	Organisée sur l'initiative du partenaire financier et technique (JICA), en coopération avec l'Equipe de l'étude préparatoire et le Consultant (Jurilex International)
Date	09 / 12 / 2016
Lieu	Ngoulemakong (Village ENAMENGAL)
Participants	Côté organisateurs : le Consultant Jurilex International représenté par - ZAMBOU Djibril - ATEBA Félix Côté participants : le Chef du Groupement Bané-Ouest, les Chefs des villages riverains (Enamengal II, Mbaka I et OvengOtololo), les notables et les populations
Echanges	Nombre de participants : 17 - Mot de bienvenu de l'autorité traditionnelle - Présentation succincte du rapport : PGES et PAR - Phases de questions / réponses
	Principales opinions, questions et réponses
	Le vendredi 09 décembre 2016, dans l'enceinte de la Chefferie du Groupement Bané-Ouest, à partir de 12h 15 min, s'est tenue une rencontre entre les experts du Cabinets JURILEX et les populations des villages d'Enamengal, Mbaka I et OvengOtololo. Cette rencontre tenait lieu d'atelier de restitution de l'EIES du « <i>Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon</i> » : Région du Sud. Ouverture de l'atelier par l'autorité traditionnelle Sa Majesté TSALLA AMOUGOU Théodore, Chef du Groupement Bané-Ouest, prend la parole alors qu'il est 12 h 15 min pour souhaiter la bienvenue à l'équipe organisatrice. Il lance les travaux en affirmant sa profonde déception de voir les travaux du projet de réhabilitation de la route Ngoulemakong-Bixong-Bulu différés à l'incertain. Il recommande toutefois à la population de prêter une oreille attentive à l'équipe présente.

Présentation succincte du rapport

Le Consultant a mis tout d'abord à la disposition de chaque participant une note de synthèse afin de faciliter la compréhension. M. ZAMBOU Djibril, Représentant du Cabinet JURILEX, a présenté de

manière succincte le rapport d'EIES en accordant un point d'honneur au Plan de Gestion Environnemental et Social et au Plan d'Action et de Réinstallation. Il a rappelé les étapes qui ont marqué la réalisation de l'étude notamment les consultations publiques et les enquêtes de terrain, période où le Consultant a rencontré les populations. Le PGES sera mis en œuvre lors de la réalisation du projet. S'agissant des enquêtes pour la réalisation du PAR, aucune PAP n'avait été identifiée. Par ailleurs, seul l'Axe Nkoétyé-Nkolbityé sera pris en compte dans la prochaine phase du projet. Il importe de noter que, ce choix découle des résultats des différentes études menées lors par la JICA, qui visaient justement à circonscrire les zones de projet. Toutefois, l'EIES étant déjà réalisée, cela constitue un acquis pour le promoteur (MINADER). Cette étude pourra donc éventuellement être capitalisée pour la levée des fonds auprès des bailleurs afin que cet axe soit réhabilité.

Questions/Réponses :

- **Question :** M. EFFA Antoine, Chef du village Mbeka'a I, demande ce que c'est qu'une étude d'impact environnemental et social?
- **Réponse :** l'EIES est un examen qui permet au promoteur d'un projet de déterminer les impacts (positifs ou négatifs) que son projet est susceptible d'avoir sur l'environnement tant physique (eau, sols, air ...), biologique (flore et faune), que social (emplois, santé, cadre de vie, populations riveraines ...). C'est d'ailleurs pour cette raison que nous étions venus ici précédemment pour vous informer du projet, recueillir vos avis, doléances et recommandations dans le cadre des consultations publiques.
- **Question :** Sa Majesté TSALLA AMOUGOU Théodore, Chef du groupement Bane-Ouest, demande si les populations qui longent la route Ngoulemakong-Biwong-Eane peuvent encore espérer quelque chose de ce projet ?
- **Réponse :** L'étude d'impact environnemental et social a été menée à la demande de la JICA et rentrait dans le cadre d'une étude préparatoire qui visait à circonscrire les différentes zones de projet dans chaque région (puisque'il s'agit d'un projet qui couvre trois Région du pays). Il découle donc des résultats de cette étude préparatoire que l'axe Ngoulemakong-Biwong-Bane ne sera pas pris en compte dans la prochaine phase du projet. Toutefois, comme nous vous l'on dit précédemment, l'étude est un acquis qui pourra permettre éventuellement au MINADER de levée des fonds pour réhabiliter cet axe.

Plaidoirie de Sa Majesté TSALLA AMOUGOU Théodore : "Espérer, toujours espérer. C'est ce que nous faisons depuis. Cette route est très mauvaise. Moi-même quand je démarre ma voiture pour faire un aller et retour rien qu'à Ngoulemakong. J'ai les courbatures pendant au moins trois jours. Bien que les études ne fussent pas encore achevées, pour nous ce projet était déjà un acquis. Maintenant c'est triste et malheureux pour nous".

- **Réaction :** "Votre Majesté, nous comprenons votre sentiment, qui est très logique. Nous même nous nous sommes sentis très mal à l'idée de venir vous annoncer cette nouvelle. Retenons tout de même que la JICA prend très au sérieux la situation des populations locales et accorde un prix à la restitution de ce qui a été fait. Le fait que nous soyons revenus constitue une marque d'attention que l'on ne voit pas très souvent".
- Sa Majesté TSALLA AMOUGOU Théodore : « Nous avons compris ! »
- **Question :** Mme TSALLA : « Ce projet travaillera avec quelle personne ? Les personnes physiques ou morales comme les associations ? »
- **Réponse :** Dans les villages qui environnent les projets, ce sont le plus souvent les personnes

physiques qu'on retient pour emploi. Il n'est pas exclu que des associations peuvent être appelées.


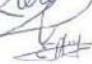


- Question : Mme TSALLA : « Et le riz que vous comptez faire ? Qu'en est-il désormais ? »
Réponse : Il importe de préciser que ce projet de la Coopération japonaise fait suite à celui de développement de la riziculture pluviale lancé en 2011. Nous allons donc transmettre cette doléance des populations de Ngoulemakong à la JICA de voir tout de même l'appui technique être pérennisée dans la riziculture.
- Question : M. FOU DA OTTOU a souhaité savoir comment faire face aux rongeurs qui ont dévasté nos plantations de riz (ce sont ces rongeurs qui nous ont découragé dans la riziculture, la récolte serait bonne si on trouve une solution à ce problème)?
Réponse : Nous ne pouvons malheureusement pas prodiguer des conseils face à cette menace des rongeurs. Nous ferons part de cette préoccupation des populations aux experts de la JICA, qui sont les mieux placés pour répondre.

Clôture des travaux

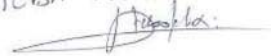
Sa Majesté, TSALLA AMOUGOU Théodore, lève la séance en émettant le vœu de voir à l'avenir la route principale de son village s'améliorer à travers les œuvres soit du gouvernement, soit des organisations comme la JICA et bien d'autres encore.

La rencontre s'est achevée à 15 h 25 min, cédant place au rafraîchissement prévu pour la circonstance.

REPRESENTANTS DES POPULATIONS

 Amougou Théodore
 Effa Ambroise chef Mbeka'a I
 Oton Thanga Rogu chef Ewoungal II
 Amougou euoio Sylvester chef viny otoloé

REPRESENTANT DU MAITRE D'OUVRAGE

P.o
ATIBA ATIBA FELIX




Rural Infrastructure Improvement Project in Cameroon:
Region du Sud

RESTITUTION DE L'EIES DE LA REGION DU SUD

LISTE DE PRESENCE

DATE : 21.12.2016...

NGOVLEMAKONG (Enamegal)

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE/ FONCTION	CONTACT	SIGNATURE
1	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				